

L'Echo de Fontguenand



Les inondations à Fontguenand en Juin 2016

Décembre 2016 – N° 41

Bulletin municipal conçu et édité par la Mairie de Fontguenand



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Je ne pouvais écrire ces quelques lignes sans avoir une pensée toute particulière à notre sénateur, Louis PINTON, décédé depuis peu, avec qui nous avons de bonnes relations.

L'année 2017 sera une année importante pour la France et nous même car, comme vous le savez, nous allons être appelés à voter le futur Président de la République le 23 avril et 7 mai, suivi des législatives le 11 et 18 juin pour les députés.

Année de doute car quel que soit le résultat, nous sommes toujours inquiets sur l'avenir de nos petites communes.

2016 sera une année qui je pense reviendra souvent en discussion avec les inondations de mai et juin suivies de la sécheresse.

Concernant les travaux en cette fin d'année, l'assainissement autonome de la salle des fêtes avec la mairie est terminé. La mise aux normes de l'éclairage public 1^{ère} tranche est en cours ainsi que la continuité du busage du fossé de la rue du Ravineau. Nous avons procédé au remplacement des chaises à la salle des fêtes et du photocopieur à la mairie. Le projet parking et son aménagement paysagé se poursuit. Le logement de l'ancien presbytère sera reloué à partir du 1^{er} janvier 2017.

Merci à tous les bénévoles des associations, Comité des Fêtes, Donneurs de sang, Chasseurs, Savoirs et Partage... qui animent toute l'année notre commune.

Merci aussi à ceux qui souvent sont parmi nous aux commémorations, à Sainte Barbe au téléthon et autres.

Merci au personnel communal, administratif et technique, pour la gestion et l'entretien de la commune.

Je n'oublierai pas nos agriculteurs, nos artisans, nos producteurs locaux de vins et fromages ainsi que nos restaurateurs qui ont accru leur activité avec des chambres d'hôtes, et qui font vivre notre commune.

Je vous présente au nom du conseil municipal, de moi-même avec l'ensemble de nos services, nos meilleurs vœux, une bonne année 2017 et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

Je vous donne rendez-vous le samedi 7 janvier 2017 à 14 heures 30 à l'occasion des Vœux de la Municipalité et la remise des récompenses du concours des maisons fleuries.



*Joyeuses
Fêtes*

Alain MOREAU

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

Sommaire

Page 1

Comptes rendus des délibérations du Conseil Municipal

Page 2 à 7

Tarifs cartes grises au 1^{er} janvier 2017

Page 8

Destruction véhicule – épave

Page 9

Règlementation Cartes Nationale d'Identité – Listes électorales inscriptions

Page 10

Charte zéro pesticide

Page 11

Règlementation chiens dangereux

Page 12

Grippe aviaire mesures confinement

Page 13

Chenilles processionnaires

Page 14 à 15

Intoxication au monoxyde de carbone

Page 16

Service hivernal

Page 17 à 19

Assistantes maternelles - Banque Alimentaire

Page 20 à 21

Télé Assistance

Page 22 à 23

Salon des Séniors - Club Rencontre Amitié

Page 24 à 25

Documents utiles à conserver

Page 26 à 29

Infos pratiques

Page 30 à 31

Infirmiers - Médecins - Pharmaciens

Page 32

Tableau des permanences

Page 33

ADIL Infos Logement

Page 34 à 37

La vie de nos associations (dont articles de journaux)

Page 38 à 42

Chambre d'hôtes

Page 43

Cinéma

Page 44

Etat civil

Page 45

A vos agendas

Page 46



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 août 2016

➤ *Participation de la Commune de FONTGUENAND à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la commune de Fontguenand dans le projet de « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », et définit les thématiques suivantes comme prioritaires pour la commune :

- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports ainsi qu'à certains matériels
- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- Produire des énergies renouvelables locales en privilégiant le solaire
- Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable
- Développer l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation locale

Les actions de la commune seront menées en partenariat avec la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay, qui porte le projet à l'échelle du territoire communautaire.

➤ *Transfert de compétence « Accueil Jeunes » à la CCEV*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt d'un « Accueil Jeunes » sur le territoire communautaire, approuve le transfert de compétence « Création et gestion d'un service « Accueil Jeunes des 11-17 ans », et décide de l'inscrire statutairement au titre des compétences facultatives (III) dans la rubrique « services à la population » de la CCEV.

➤ *Compte-rendu de l'entretien avec Mesdames PRUM et HENNEBICQUE*

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, notifiant un refus de financement au titre du futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Valençay. En effet, le projet tel qu'il est présenté, est consacré à la création d'un parking avec abords végétalisés, ceci ne constituant pas une cible du dispositif régional. Toutefois, si ce projet était modifié pour intégrer un espace détente, notre dossier pourrait alors être réétudié.

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Madame Flore PRUM, Géomètre-Expert et Madame Elise HENNEBICQUE, Architecte-Paysagiste le 22 juillet dernier, en présence des adjoints, afin de définir ensemble le projet d'aménagement d'une aire de détente avec jeux et parking sécurisé accédant à la salle des fêtes par la VC 4. Les lieux ont été visualisés pour définir l'aisance à donner à cette réalisation tout en préservant les arbres existants.

Mesdames PRUM et HENNEBICQUE vont travailler sur un nouveau projet qu'elles viendront présenter le 5 septembre à 14 h et où assistera également Amandine ROUSSEAU, Agent de développement au Pays de Valençay.

➤ *Modification du circuit scolaire*

Le Maire présente au Conseil la modification du circuit de transport scolaire n°3 qui passera ainsi à l'Eclissay et à la Tiercerie mais à condition que des travaux d'élargissement et de renforcement demandés par le transporteur STI Centre soient réalisés à l'entrée de la VC 11 carrefour avec la RD 956. Confirmation a été donnée que ces travaux seraient engagés par la Commune, à savoir élargissement de l'entrée de la voie en posant un busage renforcé et en solidifiant avec de la grave dioritique compactée.

➤ *Projet de réfection des murs intérieurs de la salle des fêtes*

Compte tenu des fissures existantes, il est envisagé de réfectionner l'intérieur de la salle soit avec un support bois ou lambris plastique. Des devis sont à solliciter.

Séance du 29 septembre 2016

➤ *Approbation du rapport annuel 2015 du Syndicat des Eaux*

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Valençay.

➤ *Adhésion au Service Instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valençay en Berry au 1^{er} janvier 2017*

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 3 abstentions, décide d'intégrer le service instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valençay en Berry et autorise le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

➤ *Autorisant la mise à disposition d'une salle pour atelier de gym-fitness*

Le Conseil Municipal accepte de mettre la salle polyvalente à disposition d'un coach sportif, le mardi de 20 h à 21 h à compter du 1^{er} novembre 2016 jusqu'au 20 juillet 2017 pour la pratique d'une activité de gym-fitness et fixe les conditions de location.

➤ *Travaux logement 20 rue Principale*

Le Maire expose au Conseil que, suite au printemps humide et aux intempéries pluvieuses du mois de mai-juin suivies de la forte sécheresse de cet été, il a été constaté de grosses fissures sur le bâtiment communal du 20 rue Principale. Ces fissures ont engendré un affaissement au niveau de la porte d'entrée de la cuisine, côté cour, nécessitant l'intervention du menuisier. Il s'avère que c'est l'ensemble du bâtiment qui « a bougé ». A notre demande, le maçon est venu constater les désordres et poser des témoins pour voir l'évolution de la situation.

Un devis lui a été demandé pour la reprise des travaux avec consolidation des fondations de ce bâtiment. Le montant global actuel des travaux sur la façade arrière et pignon s'élève à 8 654 € HT. Il est envisagé de recenser si d'autres habitations de la commune ont également des dommages et de lancer en conséquence la demande de reconnaissance au titre des catastrophes naturelles, pour retrait gonflement des argiles, auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal prend acte de l'importance des travaux à réaliser et demande une surveillance quant à l'évolution des fissures ; pas d'autre décision prise pour l'instant.

➤ Questions diverses

✓ Devis copieur

Le Maire informe le Conseil des problèmes de fonctionnement du photocopieur compte tenu de son vieillissement. Des devis ont été sollicités à la demande du Conseil qui est favorable à son remplacement (10 voix pour).

Ainsi, le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de ses délégations de pouvoir, il passera commande auprès de la Société IBS Connexion pour l'acquisition d'un système d'impression numérique, modèle KYOCERA Tas Kalfa 2552ci pour un montant de 3 090,00€ HT soit 3 708,00 € TTC avec une maintenance de 0,0059 € HT l'impression noir et blanc et de 0,059 € HT l'impression couleur.

✓ Parking salle des fêtes

Le projet est en cours de confection par le bureau BIA Géo, il faut attendre pour le chiffrage et les différentes subventions qui seront à demander pour ce dossier.

✓ Logement 1 allée des tilleuls

Le Maire informe le Conseil que le logement communal de l'ancien presbytère est toujours à louer. Des annonces ont été diffusées auprès de l'ADIL, des communes de l'Indre par l'intermédiaire de l'AMI et des communes voisines, Selles-sur-Cher, Meusnes et Saint-Aignan.

✓ Téléthon 2016

La Commune en partenariat avec l'Amicale des Donneurs de Sang reconduiront leurs manifestations du téléthon le samedi 3 décembre 2016. Monsieur CHARNY, adjoint en charge des animations assistera à une réunion d'informations le 21 octobre prochain à 18 h au Poinçonnet pour l'organisation du 30^{ème} anniversaire du Téléthon.

Séance du 23 novembre 2016

➤ *Modification des statuts de la CCEV consécutives aux transferts de compétences prévus par la Loi NOTRe*

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, prévoit un renforcement significatif des compétences des communautés de communes, notamment en accroissant le nombre de compétences obligatoires, dont certaines seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce contexte, il convient de procéder à une modification des statuts de la Communauté de Communes afin que ces derniers soient conformes aux exigences règlementaires prévues par la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). A défaut d'effectuer cette mise en conformité, le Préfet sera tenu d'y procéder d'office avant le 1^{er} juillet 2017 et d'inscrire dans les statuts de la CCEV la liste complète des compétences obligatoires et optionnelles définies dans le CGCT.

Monsieur le Maire présente une proposition de statuts, qu'il soumet au conseil (document en annexe). Il rappelle que la commune dispose d'un délai de trois mois pour statuer, à défaut, son avis sera réputé favorable. Par ailleurs, pour que cette proposition soit validée, elle doit recueillir l'approbation des deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population totale (règle de majorité qualifiée).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la CCEV et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ *Contrat d'Assurance du Personnel au 1^{er} janvier 2017*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour), décide d'adhérer au contrat individuel de GROUPAMA pour son personnel communal au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans, au taux de 4,85 % pour les CNRACL et de 1,05 % pour les IRCANTEC avec une franchise ferme de 10 jours et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

➤ *Consultation des assemblées délibérantes SAGE Cher aval*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'objet de la consultation des assemblées délibérantes concernées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin versant Cher Aval. Ce schéma est l'aboutissement de six années de travaux et de concertation entre élus et acteurs du territoire. Il a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en date du 6 juillet 2016.

Conformément à l'article L.212-6 du code de l'environnement, les communes concernées par le périmètre du SAGE doivent être consultées pour avis à donner.

L'objectif principal est d'assurer une qualité optimale de l'eau aux consommateurs et à l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 pour) ces documents et émet un avis favorable au SAGE Cher aval.

➤ *Tarifs de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2017*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente comme énoncés ci-dessous :

	Personne Hors Commune	Particuliers / Associations de la Commune
	Tarif Euros	Tarif Euros
Vin d'Honneur Réunion	45,00 €	35,00 €
Repas Mariage Déjeuner / Dîner dansant Bal, concours de cartes, spectacle	105,00 €	75,00 €
Utilisation CUISINE (tarif unique)	25,00 €	25,00 €
Forfait VAISSELLE	20,00 €	20,00 €
Consommation Electricité	0,15 €	0,15 €
Location 2 JOURS consécutifs	155,00 €	110,00 €
Location 3 JOURS consécutifs	180,00 €	135,00 €

Les Associations communales bénéficieront d'une utilisation gratuite dans l'année, comprenant la salle, la cuisine et la vaisselle. Elles s'acquitteront le cas échéant de la casse ou perte de la vaisselle et de la consommation de l'électricité.

Le personnel communal, actif et retraité, bénéficiera du tarif applicable aux particuliers de la commune.

Si un locataire ne veut pas accepter de re-nettoyer la salle ou la vaisselle restituée trop sale, le Conseil autorise alors le responsable à appliquer une pénalité de 50 €.

Le Conseil demande le versement d'un acompte de 30 euros à la réservation de la salle.

Il fixe la caution à 280 €. Le chèque caution et l'attestation d'assurance responsabilité civile, couvrant la manifestation organisée dans la salle, seront déposés à la remise des clés. La caution sera rendue dès restitution du trousseau de clés si aucune dégradation n'est constatée.

➤ Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} janvier 2017

Pour 2017, la révision des loyers conventionnés PALULOS, s'opère en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre 2016 sur l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre 2015 et n'implique pas de modification.

Le Conseil Municipal approuve donc le maintien des loyers des trois logements communaux comme suit :

- « Ancienne Poste » 20 Rue Principale = 355,29 €
- « Ancien Presbytère » 1 Allée des Tilleuls = 509,29 €
- Etage Mairie 2 Route de Meusnes = 269,13 €

➤ Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel RIFSEEP

Le RIFSEEP, instauré par décret 2014-513 du 20 mai 2014, constitue le nouvel outil indemnitaire de référence remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes. Les agents titulaires étant actuellement bénéficiaires d'un régime indemnitaire, il convient de transposer leurs primes par application des modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire définies dans la circulaire du 5 décembre 2014. Elles se décomposent en deux primes : d'une part, indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), part fixe, versée mensuellement et liée notamment aux fonctions, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA), part variable, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Conseil Municipal, décide d'instaurer au 1^{er} janvier 2017, le RIFSEEP composé de l'IFSE et du CIA. Il en définit les modalités et fixe les montants dans le respect des plafonds maximaux. Il autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans la limite des montants définis.

➤ Tarifs du Cimetière

Le Conseil Municipal, par 8 voix contre et 2 voix pour, décide de ne pas augmenter les tarifs du cimetière.

➤ Questions diverses

Club de danses de Meusnes : sollicite l'utilisation de la salle des fêtes de Fontguenand (en raison des travaux de celle de Meusnes). L'ensemble du Conseil approuve dans les mêmes conditions que le coach de gym-fitness avec paiement de l'électricité et remise en état de propreté de la salle.

Attribution du logement de l'ancien presbytère : toujours en attente des dernières visites pour prendre une décision.

Colis de Noël : Christian CHARNY se charge de faire la demande à Intermarché (prix 18 à 20 €). Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, décide de ne plus attribuer de colis de Noël à une personne domiciliée hors commune, sauf en maison de retraite.

Le Maire rappelle la cérémonie du 5 décembre.

Téléthon 2016 : Des crêpes seront confectionnées par Christian, Christiane et Annie.

Père Noël des enfants : la date est arrêtée au 18 décembre pour les enfants de 0 à 18 ans.

Fleurissement d'automne : Le Conseil est favorable à la plantation de pensées, prévoir la commande.

Avancement des travaux d'assainissement : la réalisation de ces travaux est en cours.

Gendarmerie : mise en place de référents sur la commune pour « surveiller » et informer de tout ce qui pourrait être suspect sur notre territoire.

Moto, cyclo, quad... : 6 mois pour mettre au format réglementaire votre plaque d'immatriculation

Préfecture de l'Indre : Site www.indre.gouv.fr Article créé le 15/12/2016

Depuis le 1er juillet 2015, un seul format est admis pour la pose de plaques d'immatriculation des deux, trois-roues motorisés et quads, selon l'arrêté du 11 février 2015. Alors qu'auparavant 6 tailles différentes de plaques étaient autorisées, le texte imposait qu'elles soient toutes uniformisées à leur pose, aux dimensions 210 millimètres de large sur 130 de haut et fixées avec des rivets, par des professionnels agréés.

Depuis cette date, tous les véhicules pour lesquels une nouvelle plaque a été posée (nouvelle immatriculation véhicule neuf ou d'occasion) doivent être équipés de cette taille de plaque.

Le Comité interministériel de la sécurité routière, réuni le 2 octobre 2015, a décidé de généraliser à l'ensemble du parc circulant de deux, trois-roues motorisés et quads la pose des plaques à la taille réglementaire. Cette décision se traduit par l'arrêté du 15 décembre 2016. Les propriétaires de ces véhicules disposent donc d'un délai d'un peu plus de six mois pour se mettre en conformité avec cette taille de plaque. Faute de quoi, à partir du 1er juillet 2017, tout conducteur de véhicule intercepté avec une plaque non conforme, illisible ou amovible sera sanctionné d'une amende de 4ème classe (135 €).

L'uniformisation des plaques d'immatriculation va simplifier le contrôle des forces de l'ordre et permettra l'égalité de traitement des usagers vis-à-vis des radars.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), les usagers de deux-roues motorisés circulent en moyenne plus vite que les automobilistes (+10 km/h).

Pour plus d'information consultez l'étude (mars 2016) :

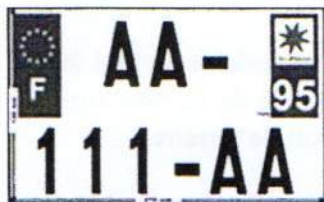
« Ce que montrent les radars sur les excès de vitesse à moto »

En 2015, les usagers de deux-roues motorisés représentent près du quart des décès de la route avec 614 motocyclistes et 155 cyclomotoristes.

RAPPEL

L'arrêté du 9 février 2009 prévoit que tous les véhicules, quel que soit leur type, soient immatriculés dans le système d'immatriculation des véhicules SIV (avec 2 lettres - 3 chiffres - 2 lettres (AM-961-AJ) contrairement aux anciens formats qui comportaient le numéro département (961 AM 75) ; ce changement de numéro d'immatriculation doit être accompli avant le 31 décembre 2020.

Les usagers dont le véhicule est doté d'une plaque relevant de l'ancien système d'immatriculation ont tout intérêt, au moment où ils posent une plaque aux dimensions réglementaires, à saisir cette occasion pour s'inscrire dans le système d'immatriculation SIV. Ce changement reste néanmoins facultatif.



Contacts presse Sécurité routière :

Alexandra THÉRIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90
Jean-Noël FOURNIER : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40

PREFECTURE DE L'INDRE

TARIF DES CARTES GRISES AU 01 Janvier 2017

(Le tarif de la taxe sur les cartes grises a été fixé par le Conseil Régional du Centre à 49,80 euros/CV)

Voitures particulières Véhicules utilitaires Poids total en charge inférieur ou égal à 3,5 t					Véhicules utilitaires et motos Poids total en charge supérieur à 3,5 t Véhicules tracteurs (non agricoles)		
Puissance	Moins de 10 ans		Plus de 10 ans		Puissance	Moins de 10 ans	Plus de 10 ans
	Montant dû	parafiscale camionnette 34	Montant dû	parafiscale camionnette 34		Montant dû	Montant dû
1 CV	56,76	90,76	31,76	65,76	1 CV	31,76	18,76
2 CV	106,76	140,76	56,76	90,76	2 CV	56,76	31,76
3 CV	155,76	189,76	81,76	115,76	3 CV	81,76	43,76
4 CV	205,76	239,76	106,76	140,76	4 CV	106,76	56,76
5 CV	255,76	289,76	131,76	165,76	5 CV	131,76	68,76
6 CV	305,76	339,76	155,76	189,76	6 CV	155,76	81,76
7 CV	355,76	389,76	180,76	214,76	7 CV	180,76	93,76
8 CV	404,76	438,76	205,76	239,76	8 CV	205,76	106,76
9 CV	454,76	488,76	230,76	264,76	9 CV	230,76	118,76
10 CV	504,76	538,76	255,76	289,76	10 CV	255,76	131,76
11 CV	554,76	588,76	280,76	314,76	11 CV	280,76	143,76
12 CV	604,76	638,76	305,76	339,76	12 CV	305,76	155,76
13 CV	653,76	687,76	330,76	364,76	13 CV	330,76	168,76
14 CV	703,76	737,76	355,76	389,76	14 CV	355,76	180,76
15 CV	753,76	787,76	380,76	414,76	15 CV	380,76	193,76
16 CV	803,76	837,76	404,76	438,76	16 CV	404,76	205,76
17 CV	853,76	887,76	429,76	463,76	17 CV	429,76	218,76
18 CV	902,76	936,76	454,76	488,76	18 CV	454,76	230,76
19 CV	952,76	986,76	479,76	513,76	19 CV	479,76	243,76
20 CV	1002,76	1036,76	504,76	538,76	20 CV	504,76	255,76
21 CV	1052,76	1086,76	529,76	563,76	21 CV	529,76	267,76
22 CV	1102,76	1136,76	554,76	588,76	22 CV	554,76	280,76
23 CV	1151,76	1185,76	579,76	613,76	23 CV	579,76	292,76
24 CV	1201,76	1235,76	604,76	638,76	24 CV	604,76	305,76
25 CV	1251,76	1285,76	629,76	663,76	25 CV	629,76	317,76
26 CV	1301,76	1335,76	653,76	687,76	26 CV	653,76	330,76
27 CV	1351,76	1385,76	678,76	712,76	27 CV	678,76	342,76
28 CV	1400,76	1434,76	703,76	737,76	28 CV	703,76	355,76
29 CV	1450,76	1484,76	728,76	762,76	29 CV	728,76	367,76
30 CV	1500,76	1534,76	753,76	787,76	30 CV	753,76	380,76
31 CV	1550,76	1584,76	778,76	812,76	31 CV	778,76	392,76
32 CV	1600,76	1634,76	803,76	837,76	32 CV	803,76	404,76

TARIFS SPECIAUX

Remorques, caravanes, tracteurs agricoles, MAGA et MIAR * (taxe fixe 1,5 taux unitaire)	81,76 €
cartes w garages (taxe fixe 2 taux unitaire)	106,76 €
Duplicata SIV/SIV (1 taux unitaire) - voiturette et motocyclette jusqu'à 125 CC nous consulter	56,76 €
Duplicata FNI/SIV (redevance d'acheminement uniquement)	2,76 €
Changement d'état matrimonial et changement de domicile FNI/SIV (idem)	2,76 €
WW provisoires (1 taux unitaire, sans redevance d'acheminement)	54,00 €
Cyclomoteurs et changements de domicile SIV/SIV (payant 2,76 € à partir 4ème)	gratuit

TAXES PARAFISCALES (POIDS LOURDS)

Poids total en charge supérieur à 3,5t tonnes et inférieur à 6 tonnes	127,00 €
Poids total en charge à partir de 6t incluses et inférieur à 11 tonnes	189,00 €
Poids total en charge supérieur à 11 tonnes	285,00 €
Véhicules de transport en commun de voyageurs :	285,00 €
Tracteurs routiers non agricoles :	285,00 €

* MAGA machines agricoles automotrices MIAR machines et instruments agricoles remorqués

ATTENTION ! Les tarifs sont également applicables aux véhicules en énergie propre

Le service des cartes grises de la préfecture de l'Indre sera exceptionnellement fermé au public comme aux professionnels pour la clôture annuelle des comptes de la régie de recettes le vendredi 30 décembre 2016.

Les dossiers de demandes de certificat d'immatriculation (payants) qui parviendraient en préfecture par voie postale ou dépôt direct au service après le jeudi 29 décembre 2016 à 16 h ne pourront donc pas être instruits avant le 2 janvier 2017. Ils se verront appliquer le tarif 2017. En conséquence, ils devront être retournés aux usagers si le règlement joint ne correspondait pas au nouveau tarif.

Consultation : www.indre.pref.gouv.fr rubrique actualités à partir du 29 décembre 2016

BONNE POUR LA CASSE ?

J'AI LE BON RÉFLEXE :
je m'adresse à un professionnel agréé

C'EST BON POUR LA PLANÈTE... ET C'EST LA LOI !

La liste des Centres VHU de mon département
est sur le site du ministère chargé de l'Écologie
www.developpement-durable.gouv.fr
/-Carte-des-Centres-de-VHU-agrees-.html



PREFECTURE DE LA REGION
CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire

LA DESTRUCTION DE MON VÉHICULE HORS D'USAGE (VHU)

UNE DÉMARCHÉ EN 5 ÉTAPES :

1 - Je recherche un professionnel agréé

Centre VHU agréé par la préfecture de mon département.
Le seul pouvant traiter mon véhicule hors d'usage.

LE SAVIEZ VOUS

1 500 €

C'est l'amende à laquelle
je m'expose si j'abandonne mon
véhicule dans la nature
ou sur la voie publique.

200

C'est le nombre de centres VHU
agréés auxquels je peux m'adresser
en région Centre-Val de Loire

1,5 million
de tonnes

C'est la quantité de déchets générée
par les 1,5 million de véhicules qui
deviennent "hors d'usage"
chaque année en France.

Huiles moteur, acide de batterie,
métaux lourds, composants
électroniques... mon véhicule renferme
des substances qui risquent de polluer
durablement les sols et les eaux.
C'est aussi une source de pièces détachées
métalliques recyclables et réutilisables.

5 - Je conserve le certificat de destruction

Atteste la destruction et le recyclage de mon véhicule dans
les conditions prévues par la loi.
Délivré par le professionnel agréé.

4 - Je remplis le récépissé de prise en charge

Le récépissé de prise en charge pour destruction
est un formulaire Cerfa.
Rempli avec le professionnel.

3 - Je porte les mentions légalés sur ma carte grise

"Vendu ou cédé le [date] pour destruction."

2 - Je vérifie l'agrément du professionnel

Les centres VHU sont identifiables
par le logo ci-contre.
Apposé à l'entrée de leur établissement
et assorti d'un numéro d'agrément.



Quand je m'adresse à un professionnel agréé pour sa destruction,
je respecte non seulement la loi mais je protège mon environnement quotidien.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire

REGLEMENTATION

❖ RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IDENTITÉ PROROGÉES

Préfecture de l'Indre : Circulaire 2016-001 du 15/12/2016

Depuis le 1er janvier 2014 la carte nationale d'identité est valide 15 ans (décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013)

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les **nouvelles cartes d'identité sécurisées** (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les **cartes d'identité sécurisées** délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette prolongation **ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures**. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Toutefois, dans le cas des usagers qui souhaitent renouveler leur carte nationale d'identité pour effectuer un voyage dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage, le renouvellement pourra se faire dès lors qu'ils soient en mesure de justifier de leur intention de voyager à l'étranger et à condition qu'ils ne soient pas titulaires d'un passeport valide.

La **preuve de ce voyage pourra être apportée par des moyens tels que le titre de transport, une réservation ou un devis auprès d'une agence de voyage, un justificatif ou une réservation d'un hébergement, une attestation de l'employeur dans le cadre d'un voyage professionnel.**

❖ INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale peuvent effectuer cette démarche dès maintenant et ce **avant le 31 décembre 2016**. Une **permanence sera assurée le samedi 31 décembre de 10h à 12 h**. Elles devront présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

En 2017 se tiendront les élections présidentielles les 23 avril et 07 mai ainsi que les élections législatives les 11 juin et 18 juin 2017.

Zéro pesticide

Objectif zéro pesticide dans nos villes & villages

Charte d'engagement de la commune de Fontguenand

La présente charte d'engagement est une réponse partielle aux problèmes créés par les pesticides.

Le département de l'Indre ne fait pas exception. Les analyses montrent que l'air, la pluie, le sol et l'eau sont, comme dans maintes régions, contaminés par de nombreux pesticides.

Les eaux, souterraines ou superficielles, contiennent fréquemment des quantités de pesticides supérieures aux normes de potabilité, voire à celles d'exploitation.

De cette situation, dont il est encore difficile de prédire l'impact global sur la santé publique et l'environnement, faute d'études et de recul suffisants, les collectivités locales, et notamment les communes, sont partiellement responsables par l'utilisation des pesticides sur la voirie, les parcs, les jardins, les massifs décoratifs, les terrains de sport et les cimetières.

OBJET DE LA CHARTE

La charte décrit succinctement le processus à engager pour que les communes signataires atteignent l'objectif « zéro pesticide ».

à Levroux, le 14 décembre 2016

Alain Moreau
Maire de la commune de Fontguenand

Patrick Roux
Président du CPIE Brenne-Berry

Jacques Lucbert
Président d'Indre Nature

ARTICLE 1 - OBJECTIFS

- La présente charte, à laquelle toute commune du département de l'Indre peut adhérer, a pour objectifs :
 - de protéger l'environnement, notamment les milieux aquatiques, ainsi que la santé publique,
 - de promouvoir, dans l'entretien des diverses emprises dépendant des communes, des méthodes alternatives qui, outre leur intérêt dans la préservation de l'environnement et de la santé, pourraient avoir une valeur incitative pour d'autres utilisateurs (particuliers, entreprises, autres communes ou collectivités, agriculteurs, etc.),
 - d'aller ainsi vers une réduction des nuisances et des coûts pour la société, consécutifs à l'usage des pesticides : appauvrissement des milieux naturels, dépollution des eaux, répercussions sur la santé.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

- La commune de FONTGUENAND signataire de cette charte, s'engage à :
 - expérimenter les techniques alternatives aux pesticides qui seront, si possible, étendues progressivement, pour les plus adaptées, sur l'ensemble du territoire de la commune,
 - participer aux événements proposés par les associations,
 - renoncer progressivement sur les emprises communales de toute la ville (voirie, parcs, jardins, massifs végétalisés, terrains de sport et cimetières) à l'usage des pesticides pour le désherbage, la lutte contre les champignons et les ravageurs en recourant aux techniques alternatives disponibles, pour atteindre à terme la suppression totale de ces substances actives,
 - former le personnel communal affecté à ces travaux d'entretien aux techniques alternatives en recourant aux services d'organismes compétents en la matière. Si la commune fait appel à un prestataire de services, elle devra choisir une entreprise agréée permettant de respecter la présente charte,
 - organiser et assurer l'information des administrés,
 - réaliser et communiquer annuellement le bilan d'utilisation des pesticides encore employés (nature des produits et quantités), ainsi que les méthodes alternatives (curatives et préventives) mises en place,
 - réaliser et communiquer annuellement le bilan de mise en œuvre.
- En cas de difficultés techniques et d'impasses constatées aboutissant à un recours forcé à l'usage de pesticides, la commune doit informer les partenaires afin de trouver une solution appropriée.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques, Indre Nature et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Brenne-Berry, ont une mission d'accompagnement des communes signataires de cette charte, sur les plans technique et de la communication. Cet accompagnement sera fonction des moyens financiers dégagés par les communes concernées et par les financeurs de l'opération "Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages".

Article 3.1 - Soutien technique à la commune

- Les organismes signataires (Indre Nature et le CPIE Brenne-Berry) s'engagent à :
 - aider la commune à la mise au point du plan de réduction des pesticides : choix des méthodes alternatives et mise en œuvre,
 - former sur les plans théorique et pratique les agents municipaux concernés aux techniques alternatives aux pesticides,
 - organiser le suivi des opérations,
 - constituer et animer un comité de pilotage de l'opération visant à favoriser les échanges d'expérience entre participants. Toute commune signataire de la présente charte est membre de droit de ce comité de pilotage.

Article 3.2 - Communication vers les administrés

- Le succès de la présente entreprise repose en grande partie sur l'adhésion des particuliers, fréquents utilisateurs de pesticides et demandeurs d'espaces dépourvus d'herbes spontanées. Un travail de sensibilisation pour présenter les risques liés aux pesticides et favoriser l'acceptation des herbes adventives est nécessaire avant et pendant le déroulement des opérations. En conséquence, Indre Nature et le CPIE Brenne-Berry s'engagent à :
 - mettre à disposition des communes des outils de communication (expositions, brochures, etc.),
 - communiquer vers le grand public et les jardiniers amateurs en ayant recours à tous les moyens possibles (organisation de conférences, d'ateliers pratiques de jardinage et de circuits de découverte des herbes folles, rédaction d'articles pour le bulletin municipal, participation aux manifestations locales et aux comités de quartier, animation des expositions, etc.),
 - sensibiliser les scolaires,
 - faire connaître l'existence de cette charte ainsi que les communes signataires,
 - valoriser la démarche des communes signataires auprès de leurs propres administrés et des autres collectivités.





Les services de l'État dans l'Indre

Les chiens dangereux

Article créé le 23/07/2013 Mise à jour le 28/10/2016

Modalités de délivrance d'un permis de détention pour les propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux

Obligation d'obtenir un permis de détention pour les propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, et rend obligatoire l'obtention d'un permis de détention pour les chiens de première (1) et de deuxième catégorie (2).

Le permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence du propriétaire ou détenteur de l'animal est subordonné à la production :

- de l'identification et de la vaccination antirabique du chien
- d'une assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur
- de la stérilisation de l'animal pour les chiens appartenant à la première catégorie
- de l'évaluation comportementale du chien par un vétérinaire habilité
- de l'attestation d'aptitude à détenir un chien dangereux.

Cette attestation est délivrée par un formateur agréé par la préfecture (les listes des formateurs habilités sont disponibles en mairie et en préfecture), à l'issue d'un stage d'une durée de sept heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Les frais afférents à cette formation sont à la charge du propriétaire ou du détenteur du chien.

Elle est obligatoire pour :

- tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie ;
- les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire ou le préfet parce que leur chien est susceptible de présenter un danger ou qu'il a mordu une personne.

(1) Chiens d'attaque: pit-bull, type american staffordshire terrier, type mastiff, type tosa.

(2) Chiens de garde et défense : race american staffordshire terrier, race ou type rottweiler, race tosa

- > Attestation d'aptitude - format : PDF - 0,04 Mb
- > Formulaire de demande d'habilitation - format : PDF - 0,13 Mb
- > INFOS_PRESSE_n8_Loi_sur_les_chiens_dangereux - format : PDF - 0,12 Mb
- > Plaquette d'informations - format : PDF - 0,90 Mb
- > Demande de permis de détention - format : PDF - 0,05 Mb
- > Demande de permis de détention provisoire - format : PDF - 0,05 Mb
- > Liste des formateurs habilités - format : PDF - 0,21 Mb
- > Liste des vétérinaires agréés au 8 décembre 2015 - format : PDF - 0,06 Mb

Ces documents sont disponibles sur le site www.indre.gouv.fr

Démarches administratives → autres démarches → chiens dangereux



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE)

L'ETE

- ◆ Le piège pour réduire la prolifération de l'insecte en limitant sa reproduction.

Le papillon mâle est attiré par la phéromone (« hormone ») sexuelle de la femelle.



Cette méthode de lutte biologique permet de piéger les papillons avant qu'ils ne se reproduisent : le nombre de chenilles à venir est ainsi fortement limité.

La période d'installation des pièges commence mi-mai/début juin.

Avantage : traitement biologique spécifique à ce papillon sans dégâts sur les autres animaux.

Lors de notre contact,

Afin de bien identifier votre besoin, nous vous demanderons de localiser et de nombrer :

- vos arbres touchés et vos arbres à risque (pin, cèdre, douglas ou mélèze)
- le nombre de nids observés cet hiver par arbre infesté
- la distance entre les arbres de la propriété (pièges à phéromones)
- la circonférence des arbres touchés (éco-pièges)



FREDON Engineering

Parc technologique du canal
3 rue Ariane CS 82245
31522 RAMONVILLE ST AGNE Cedex

Standard : 05 62 19 22 30 - Mail : mp@fredon.fr

<http://boutique.fredon.fr>

www.fredon.fr



FREDON
LA CULTURE DE L'EMPLOI

La processionnaire du pin

Thaumetopoea pityocampa

Quel est ce papillon ?



Il mesure 3,5 cm et ravage les pins voire les cèdres, douglas et mélèzes

Les chenilles cheminent en file indienne, du nid collectif d'hiver vers le lieu de nymphose, comme une « procession ».

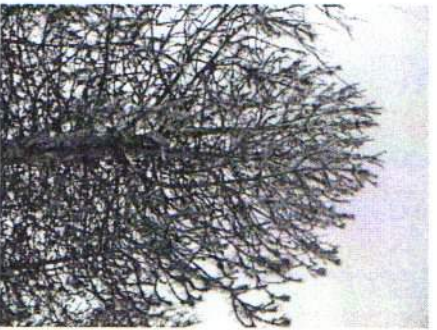


Une chenille chrysalidée peut vivre dans le sol durant 5 ans.



Membre du réseau FREDON FRANCE

Quels sont les risques ?



◆ Sur les arbres :

Une colonie de chenilles se nourrit de 2 kg d'aiguilles (en poids sec) durant sa vie : cinq colonies peuvent entièrement défolier un pin de 20 ans.

Protégez vous !

En cas de réaction allergique (langue, yeux, poumons) : consulter rapidement un médecin ou un vétérinaire.

◆ Sur les hommes et les animaux de compagnie :

Les chenilles ont des poils urticants de 0,1 mm (à partir du 3ème stade larvaire).



Allergie

Les animaux le plus souvent atteints sont le cheval et le chien



Quels sont les moyens pour lutter ?

Nous vous proposons la combinaison de trois méthodes afin d'agir sur les populations de l'insecte tout au long de l'année :

L'HIVER

- ◆ L'éco-piège pour éviter les désagréments des processions et limiter les populations à venir



Placé durant l'hiver, il permet de piéger sans danger les chenilles qui descendent en procession dans un sac.

Une lutte combinée pour faire baisser les populations

Lorsqu'ils sont accessibles, il est intéressant de couper les nids (échenillage). En combinant toutes ces méthodes, une action est menée sur tout le cycle de vie de la processionnaire. Ses populations sont ainsi fortement impactées.

- ◆ Le nichoir pour favoriser la prédation naturelle



De la nidification au nourrissage des petits, un couple de mésange peut ingérer de 500 à 800 chenilles (3 à 5 nids de processionnaires). Le nichoir doit être en place en janvier - février.

Les dangers du monoxyde de carbone : pour mieux comprendre

Article créé le 24/11/2015



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant qui se diffuse très vite dans l'environnement. Il provoque maux de tête, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang et peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie. Chaque année, en France, le monoxyde de carbone est responsable de nombreuses intoxications.

Ces intoxications sont le plus souvent liées à un défaut de fonctionnement sur un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude ou d'un moteur à combustion, quelle que soit la source d'énergie utilisée, à un défaut des conduits d'évacuation et à un manque d'aération et/ou de ventilation, ou encore à l'utilisation inadaptée d'appareils détournés de leur destination initiale pour se chauffer (cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint pas électrique, poêle, cheminée). D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone : brasero et barbecue, groupe électrogène, moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

Comment éviter ces intoxications :

- tous les ans, avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude et pour faire effectuer un ramonage mécanique des conduits de fumée. Demander une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière à gaz, lui demander une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée,
- veiller toute l'année à entretenir les ventilations et à les laisser libres et dégagées, et à bien ventiler et aérer le logement,
- ne jamais utiliser en intérieur un groupe électrogène,
- ne pas utiliser les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour se chauffer,
- veiller à une utilisation appropriée des appareils à combustion et respecter les durées d'utilisation des appareils prescrites par le fabricant (les chauffages d'appoint notamment ne doivent jamais être utilisés en continu),
- pour l'utilisation d'un poêle à bois, n'utiliser que du bois naturel (sans vernis ni peinture),
- ne jamais laisser le moteur d'une voiture allumé dans un garage,
- ne jamais boucher les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain,...) et aérer le logement pendant au moins 10 minutes chaque jour, même en hiver.

En cas d'urgence :

En cas de soupçon d'une intoxication au monoxyde de carbone (symptômes observés simultanément chez plusieurs personnes dans une même pièce qui disparaissent hors de cette pièce) aérer immédiatement, évacuer au plus vite les lieux, arrêter si possible l'appareil pouvant être en cause et appeler les secours en composant le 18 (pompiers), le 15 (samu), le 112 (numéro d'urgence depuis un portable) ou le 114 (secours personnes sourdes et malentendantes).

A qui demander des informations ?

- mairie, - professionnels : plombier, chauffagiste, ramoneur,
- centre anti-poison, - agence régional de santé : www.ars.sante.fr
- plus d'informations : www.prevention-maison.fr / www.inpes.sante.fr / www.invs.sante.fr

Le service hivernal dans l'Indre

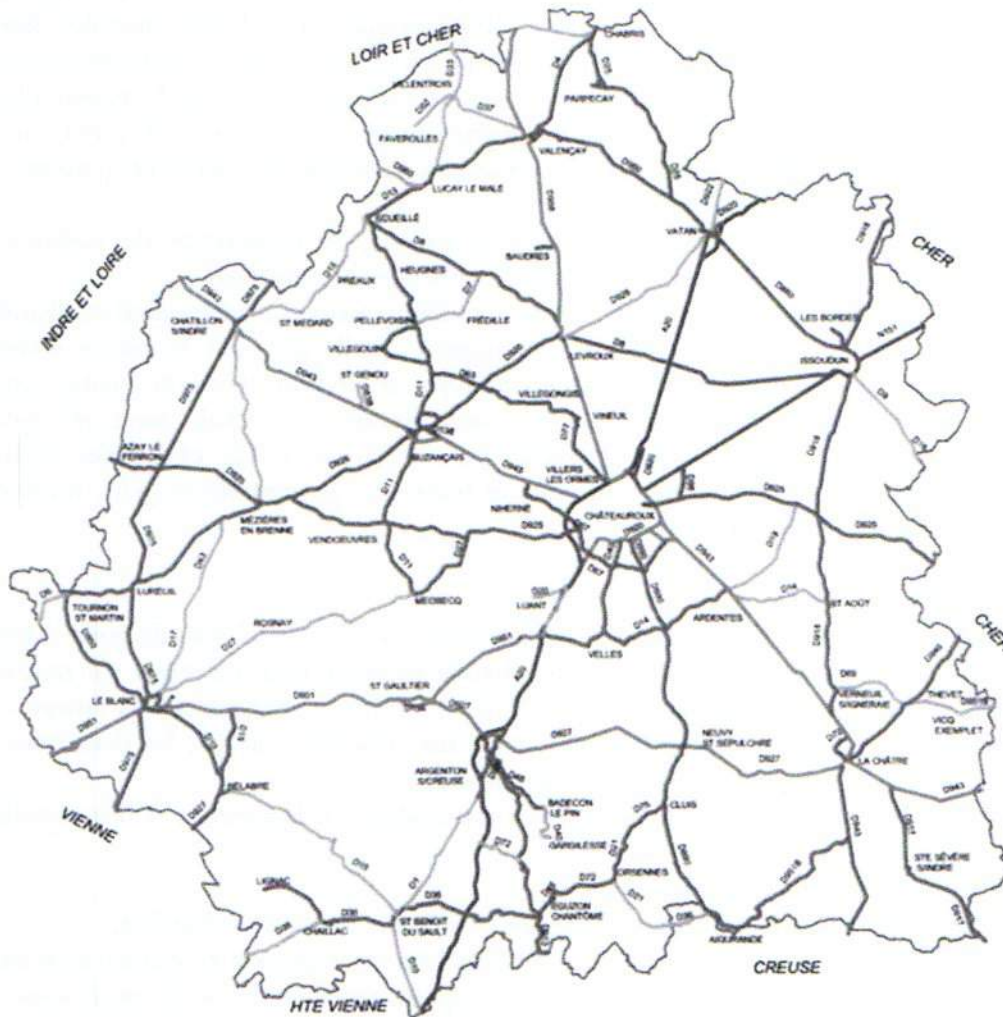
Durant la saison hivernale, le Département se mobilise pour garantir une veille permanente du réseau routier et assurer les interventions de salage et de déneigement.

1423 km de routes départementales sous surveillance

Des niveaux de services ont été définis par le Département pour le réseau routier départemental.

Les services interviennent suivant les priorités définies par les niveaux de service pour maintenir des routes normales.

Les délais d'intervention peuvent conduire à ce que la circulation reste sur certaines routes, pour quelques heures, délicate, voire difficile.



N1 : A 20

N2 : RN 151

N2 : Actions de salage permanentes. La longueur du réseau à traiter doit inciter les automobilistes à la prudence car les routes peuvent être délicates, voire difficile la nuit et les week-ends.

N3 : Intervention à partir de 3h du matin les jours ouvrés et de 6h le week-end et les jours fériés. Les routes peuvent être délicates, voire difficiles la nuit et les week-ends, et jusque vers 18h.

N4 : Traitement des chaussées pendant les horaires normaux de travail les jours ouvrés, après les autres réseaux. Les routes peuvent être délicates, voire difficiles la journée et la nuit.

Les services interviennent sur le reste du réseau pendant les heures normales de travail dans le temps restant disponible. Les routes peuvent donc être délicates, voire difficiles. Des circonstances exceptionnelles : pluies verglaçantes, fortes chutes de neige, accidents peuvent rendre les routes impraticables durant quelques heures.

Apprenez à observer et à déjouez les pièges de la route

En cas d'évènements météorologiques, des bulletins d'alerte sont publiés sur le site plusieurs fois par jour. Une carte, dont voici la légende, vous communique l'état des routes :



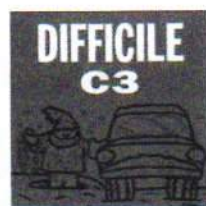
Route normale : restez prudent

- Attention aux caprices de la météo
- Etre attentif, on peut passer très vite à la condition "délicate"
- Pneus en bon état



Route délicate : restez vigilant

- Se méfier du verglas
- Attention aux effets de surprise, ralentir... Surtout en virage et en déclivité
- Ne pas chainer sur la voie



Route difficile : préparez votre déplacement

- Ne pas doubler un véhicule bloqué sans être sur de pouvoir dégager la voie
- Pneus "hiver" recommandés
- Chaînes souhaitables
- Ne pas chainer sur la voie



Route impraticable : ne partez pas

- Pluie verglaçante, neige abondante...
- Risque d'être bloqué pendant des heures

Quelques conseils sur la conduite en hiver

- **Adoptez une conduite préventive** : anticipez vos manoeuvres ; ni accélération, ni freinages brutaux ; pas de coup de volant brusque.
- **Ralentissez à la moindre alerte** : traces humides, gelées blanches, brouillard.
- **Ne doublez pas les engins de salage et de déneigement en intervention** : Art R414-17 du code de la route
- **Détectez les zones à risques** : les zones ombragées, les bordures de bois ou de rivières, les virages, les ponts...
- **Ne croyez pas aux effets immédiats du sel**
- **Allumez vos feux de croisement**
- **Augmentez vos distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède**

Dispositif d'alerte en cas d'intempéries

En cas d'évènements météorologiques, le Département vous informe sur les perturbations du service des transports scolaires sur le réseau départemental.

Quelques conseils de bon sens pour assurer la sécurité des usagers mais aussi celle des agents à l'œuvre sur les routes :

1. Avant le départ, **consultez les conditions météorologiques** sur l'ensemble de l'itinéraire et tenez-en compte avant de prendre la route.
2. **Ne pas doubler les engins de salage et de déneigement en intervention.** En effet, le dépassement des engins de service hivernal en action sur la chaussée est interdit à tout véhicule, selon l'article R 414.17 du Code de la Route.
3. Disposer de **chaussures et vêtements chauds** en prévision de paralysie du trafic ou de panne. La durée du trajet est toujours allongée en cas de fortes intempéries.
4. **Avant de prendre la route, se renseigner.** De nombreuses sources d'information sont mises à la disposition des usagers : Internet, CRICR, sans oublier la presse écrite et audiovisuelle.

5. **Vérifiez l'équipement pneumatique** de votre véhicule et assurez-vous qu'il est chaussé pour l'hiver avec des pneumatiques à plus forte adhérence.

En cas d'événements météorologiques, des bulletins d'information sont publiés sur le site du Département plusieurs fois par jour.

Chaque jour, le Département transporte de nombreux voyageurs : scolaires et voyageurs quotidiens ou occasionnels sur l'ensemble de son réseau. Cette mission, assurée chaque jour, peut parfois être perturbée en cas d'intempéries, surtout en hiver. Pour proposer un service qui offre toujours plus de qualité aux usagers et qui répond à leurs attentes, le Département a mis en place un dispositif d'information des voyageurs.

TRANSPORTS INTERURBAINS

Lors de perturbations sur le **réseau « L'Aile Bleue »**, **les voyageurs peuvent recevoir en temps réel des informations par alerte SMS sur leur téléphone portable.**

Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de remplir un formulaire : soit en ligne en se connectant sur le site du transporteur STI Centre, www.sticentre.fr, rubrique « Alerte SMS », soit en le contactant au 02 54 08 55 60, soit en remplissant un formulaire papier disponible dans les cars et en le renvoyant à l'adresse mentionnée. L'abonnement à ce service peut se faire toute l'année.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Lorsque, à l'occasion d'intempéries, les transports scolaires sont perturbés, le Département met en place un **dispositif d'information à destination des personnes concernées**, en particulier des familles, sous plusieurs formes :

- SMS : 3 types de messages peuvent être envoyés :
 - Tous les services de transport scolaire sont suspendus
 - Transports scolaires perturbés. Renseignements en ligne sur le site ou appeler le 02.54.08.39.39
 - Tous les services de transport scolaire circulent normalement.

Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit aux familles de mentionner, au moment de l'inscription au service de transport scolaire, leur numéro de portable ou de s'inscrire en ligne.

INTERNET : le site du Département informe en temps réel sur les horaires et les cartes des services de transport scolaire réduits mis en place par le Département.

TELEPHONE : une permanence téléphonique est mise en place au **02.54.08.39.39 de 5h30 à 20h** pour délivrer des informations sur les services réduits de transport scolaire (circuits, horaires). En dehors de ces horaires, un répondeur est mis en service.

Relais Assistantes Maternelles

De Valençay

Pour les parents :

Une liste actualisée des Assistantes Maternelles.

Une information générale sur les droits et les obligations en tant qu'employeur.

Un lieu d'écoute et d'échanges.

Une information sur les démarches administratives.

Pour les assistantes Maternelles :

Un lieu d'écoute, de rencontre et d'échanges.

Une information générale sur les droits et les obligations en tant que salariée.

Un lieu de documentation.

Recenser les disponibilités d'accueil.

Pour les enfants :

Un lieu de rencontre.

Proposer des activités pour favoriser l'éveil et la socialisation.

Service gratuit

Le RAM est un lieu d'information, de rencontre, d'échanges, d'écoute, d'animation, et d'accompagnement pour les parents et les Assistantes Maternelles.

RAM

67 rue Nationale

36600 VALENÇAY

02-54-00-42-02

ram@mairie-valencay.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi: 15h00 - 18h00

Mercredi: 13h30 - 17h30

Vendredi: 13h30 - 18h00

Ateliers :

Vendredi jeu d'éveil : 9h30 - 11h30
(sur réservation)

(Faverolles, Fontguenand, Langé, Luçay-Le-Mâle, Lye, La Vernelle, Valençay, Veuil, Vicq-Sur-Nahon, Villentrois)



Assistante Maternelle agréée à Fontguenand 36

Proche Valençay, Villentrois, Lye, Luçay-le-mâle, Vicq-sur-nahon, Veuil, Chabris, Varennes-sur-fouzon, La Vernelle, Selles-sur-Cher.....

**J'accueille vos enfants de tous âges
Horaires flexibles**

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations



Justine MERCIER Tel : 06.59.39.20.99 ou 09.84.38.42.28

BANQUE ALIMENTAIRE

Comme chaque année la banque alimentaire a repris ses distributions depuis le début novembre à raison d'une distribution assurée par le comité de la Croix Rouge de Valençay, tous les 15 jours les jeudis de 14 h à 14 h 30 à la salle des fêtes de Valençay où un responsable de notre commune peut récupérer les vivres à distribuer aux administrés dans le besoin.

Les personnes rencontrant des difficultés peuvent se manifester soit à la mairie soit auprès d'une assistante sociale.

REPAS A DOMICILE



**Tous nos plats sont cuisinés en interne.*

**Déduction fiscale possible*

**Votre repas arrive chez vous tous les matins, du lundi au samedi.*

**Le repas du dimanche est livré avec celui du samedi.*

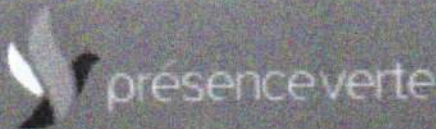
**Potage pour le soir: 1 €*

REPAS : 8,50 € (entrée + plat + fromage + dessert)

Service disponible sur tout le canton de Valençay

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Editeur responsable: Village Retraite Espoir Soleil



Solutions de téléassistance
N°1 en France



Activ'zen

Libre de vivre chez soi
en toute sécurité



Activ'mobile

La liberté en toute sécurité



Une assistance 24h/24 et 7 jours/7

Une démarche simple pour des secours immédiats

Un matériel performant installé par nos professionnels à votre domicile

Des agences partout en France

Votre agence Présence Verte à Châteauroux

33-35 rue de Mousseaux

36000 Châteauroux

Tél : 02 54 29 45 42

► N°Cristal 09 69 39 38 38

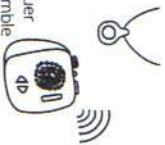
APPEL NON GRATUIT

www.presenceverte.fr

N°1 de la téléassistance en France, Présence Verte est depuis près de 30 ans le partenaire de l'autonomie des personnes grâce à des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins et modes de vie.

Activ'zen : autonome mais jamais seul.

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité. Avec la solution Activ'zen, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.



Le conseiller Présence Verte s'occupe de tout :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- Installation et mise en service des solutions choisies.
- Maintenance technique.
- Formation du réseau de proches à prévenir en cas de besoin.
- Réponse à l'évolution des besoins de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.

Des engagements et des valeurs partagés :

Adhérent totalement à la Charte des Droits et libertés de la Personne Accueillie, nos valeurs sont le respect de la personne et de sa dignité, la discrétion, la prévention et la protection de nos abonnés. À ce titre, nous nous engageons à étudier ensemble vos attentes et à vous proposer les prestations dont vous avez besoin, et ce, en toute transparence.

Des options adaptées* :

Avec notre solution de téléassistance Activ'zen, sont proposées de nombreuses prestations complémentaires qui facilitent la vie au quotidien :

- **Option Sécurité :** dans le cadre de la loi Morange, nos équipes peuvent installer et entretenir un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF). Vous avez ainsi la certitude qu'en cas de détection de fumée, notre centrale mettra tout en œuvre pour vous apporter, aide, assistance et secours.
- **Option Sérénité :** elle permet le déclenchement automatique d'une alarme en cas de chute brulée. Vous et votre entourage êtes ainsi totalement rassurés.
- **Option Convivialité :** Cette option vous donne accès à notre service convivialité dont les opératrices sont là pour échanger avec vous par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ou vous orienter vers un service de soutien psychologique si besoin.

* Tarification en sus.

Un contrat tout compris :

Étudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « Tout inclus » et sans engagement, à ce titre elle comprend :

- La location du matériel et sa maintenance.
- Le suivi technique et les conseils de votre agence locale.
- La mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau pour vous secourir 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.
- Un guide du service de téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

Présence Verte est titulaire de la déclaration « Services à la personne » qui permet de bénéficier d'un avantage fiscal sous certaines conditions.



Pour en profiter ou conseiller un proche, contactez votre conseiller

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DE TÉLÉASSISTANCE
PRÉSENCE VERTE
33-35, rue de Mousseaux
36000 Chateauroux
Tél : 02 54 29 45 42
Agrément : N°090705/036/5/001



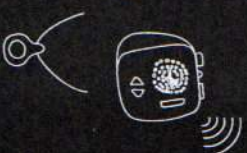
www.presenceverte.fr

Téléassistance



libre de vivre
chez soi en toute
sécurité.

Activ'zen



présenceverte
libres d'être actifs

SALON DES SENIORS ET DE L'AUTONOMIE

les 31 mars et 1^{er} avril 2017

Hall des expositions de Belle-Isle à Châteauroux de 10h à 18h

Pour la 8^e édition du Salon des Seniors et de l'Autonomie, le Département de l'Indre, fidèle partenaire du Salon, met en place un véritable espace d'information, d'orientation et d'accompagnement afin de renseigner les seniors et leur famille.

Le Département de l'Indre au cœur du salon

Vous pourrez retrouver sur le stand du Département de l'Indre le **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Département de l'Indre** et la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**.

Espace CLIC

La Commission Locale d'Information et de Coordination (CLIC) propose sur son stand de délivrer au public toutes les informations utiles à destination des seniors de l'Indre : maintien à domicile, établissement d'hébergement, aide personnalisée à l'autonomie (APA), services, prestations, etc... Le site www.senior36.fr, développé par le Département, est librement accessible sur le stand pour permettre aux visiteurs de compléter leur information.

Espace MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) apporte tous les renseignements nécessaires en matière d'aide aux personnes handicapées : dispositifs d'aide, logement, emploi... Véritable guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap, la MDPH est composée d'une équipe pluridisciplinaire, médicale et sociale, visant à accompagner le projet de vie de chaque personne handicapée.

CLUB RENCONTRE - AMITIE PROGRAMME 2017

Appel aux Nouveaux retraités
de Selles sur Cher et des alentours
qui souhaiteraient rejoindre le club pour des animations

17-janv.	Assemblée Générale à 14H00	Salle des fêtes
14-févr.	Tombola	Salle du clé
14-mars	Concours de belote	Salle du clé
11-avr.	Tombola	Salle du clé
25-avr.	Repas Surprise	Salle des fêtes
2-mai	Pas de de salle (Elections)	Salle des fêtes
16-mai	Concours de belote	Salle du clé
30-mai	Pas de de salle (Elections)	Salle des fêtes
6-juin	Barbecue	La plage
12-juin	Sortie MIDI TOULOUSAIN 5 jours - 4 nuits	12/06 au 16/06
27-juin	Tombola	Salle du clé
	Fermeture du club	30/06 au 28/08
5-sept.	Concours de belote	Salle du clé
12-sept.	Barbecue	La plage
1-oct.	Spectacle Les BODINS	Orléans 1 jour
17-oct.	Tombola	Salle du clé
14-nov.	Concours de belote	Salle du clé
5-déc.	Tombola	Salle du clé
13-déc.	Repas de Noel	Salle des fêtes

Tous les mardis : jeux de cartes - tarots - échecs - jeux divers

Peinture - crochet - tricots - Cours informatiques

Contact : Antoine Cédié : Président du club

02.54.97.40.12

L'adhésion au Club est de 14 € par an pour pouvoir bénéficier des différentes activités.

Concernant le cours d'informatique, dans la mesure du possible venir avec son ordinateur portable.

Papiers à conserver

Extrait : *Servic-public.fr vérifié le 18 octobre 2016* - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le délai de conservation des papiers (retraite, chômage, banque, feuille de paie, assurance...) varie selon les cas. Les délais indiqués dans cette fiche sont les délais durant lesquels vous pouvez demander un droit (remboursement par exemple) ou vous voir réclamer quelque chose (payer une amende par exemple). Ce sont des délais minimaux. Mais vous pouvez bien évidemment garder vos documents plus longtemps.

Assurance

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'information automobile	Permanente	
Assurance-vie	10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie
Dommages corporels	10 ans	

Véhicule

Type de document	Durée de conservation	Précisions
PV pour amende forfaitaire	3 ans	Si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification, vous devez plus rien.
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	+ jusqu'à réception du permis

Banque

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus

		être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois.

Famille

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	Vous avez 2 ans pour agir si vous n'avez pas touché le bon montant. La Caisse d'allocations familiales a également 2 ans pour se faire rembourser un trop perçu. Ce délai passe à 5 ans en cas de fraude de votre part.
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie est fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut vous en délivrer une copie.
Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.

Logement

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : <ul style="list-style-type: none"> • 4 ans (fournisseur public), • 2 ans (fournisseur privé).

Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans (à compter de la restitution)	
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	<ul style="list-style-type: none"> Gros-œuvre : 10 ans Petits travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans
Certificats de ramonage	1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Titre de propriété	Permanente	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès-verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision de loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie
Échéance APL	2 ans	

Impôts et taxes

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2013 à conserver jusqu'à la fin 2016)
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement

Travail, chômage, retraite

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail.	Jusqu'à liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestation assedic ou Pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.
Reçu pour solde de tout	6 mois	À partir de la signature de votre solde de tout

compte		compte (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop-perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul de vos droits à la pension de réversion
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels
Carte d'invalidité d'un enfant	Jusqu'à liquidation de la retraite	Assumer la charge d'un enfant handicapé permet de toucher une majoration. Vous devez donc conserver tous les documents relatifs

Santé

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop-perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)
Carte de mutuelle, demande de remboursement ...	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat
Ordonnances	1 an minimum	3 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne de plus de 16 ans Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

INFOS PRATIQUES

JOURS et HEURES d'OUVERTURE

La MAIRIE

Lundi, jeudi, vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le Mardi de 13 h à 17 h
Monsieur le Maire et ses Adjointes peuvent vous recevoir sur rendez-vous. TEL : 02.54.00.13.88

GENDARMERIE de VALENCAY : Tel : 02.54.00.32.10 Mardi de 8 h 00 à 12 h 00 et Samedi de 14 h 00 à 19 h 00

GENDARMERIE de VATAN : Tel : 02.54.03.49.20 du lundi au samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 Dimanches et jours fériés de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00

GENDARMERIE de CHABRIS : Tel : 02.54.00.42.60 Mardi de 14 h 00 à 19 h 00 et Samedi de 8 h 00 à 12 h 00

Le TRESOR PUBLIC de VALENCAY

Téléphone : 02.54.00.18.41

LUNDI	de 13 h 30 à 15 h 30
Du MARDI au JEUDI	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 30
VENDREDI	de 9 h 00 à 12 h 00

Le Syndicat des Eaux de VALENCAY

Mairie de Valençay 4 Rue Talleyrand 36600 VALENCAY Tel : 02.54.00.32.31

Le PRESBYTERE de VALENCAY

27 Route de Chabris Secrétariat – accueil : du Mardi au Vendredi : de 08 h à 12 h
Le Prêtre : sur rendez-vous
Téléphone : 02.54.00.05.78

Urgences obsèques : 06.61.61.93.16

PERMANENCES

Le CONCILIATEUR de JUSTICE : Monsieur FOURMEAU

23 Avenue Charles de Gaulle
36 000 CHATEAUROUX

Assure une permanence une fois par mois en mairie de Valençay 1^{er} étage (parution dans la presse ou renseignements en mairie de Valençay)

LE DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS : Monsieur MERILLOU

Tel : 02.54.29.51.69 sur RDV permanence le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Préfecture de l'Indre Place de la Victoire et des Alliés CHATEAUROUX

LA CONSEILLERE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT :

Madame VANDENDRIESSCHE Karine

Tel : 02.54.60.35.35 permanence le 3^{ème} mardi de chaque mois de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 en mairie de Valençay 1^{er} étage

PEMANENCES RETRAITES

- **CARSAT du Centre** permanence en mairie de Valençay 1^{er} étage le lundi uniquement sur RDV au 39.60 depuis un poste fixe ou au 09.71.10.39.60 d'une box ou d'un mobile
- **CICAS et ARRCO** permanence en mairie de Valençay 1^{er} étage uniquement sur rendez-vous le lundi : Téléphoner au 820 200 189

RELAIS FAMILLES / FAMILLES RURALES

Madame Sandrine MATEO tel : 02.54.00.15.48

Permanence à Valençay Route de Faverolles, le mardi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Tel : 02.54.44.87.87 7 rue des Templiers à Valençay ouvert le jeudi de 9 h à 12 h 30 et sur rendez-vous le mardi et le jeudi après midi

CIRCONSCRIPTION d'ACTION SOCIALE C.A.S

SITE de VALENCAY

10 Rue Talleyrand 36600 Valençay Tel : 02.54.00.18.99 Fax : 02.54.00.11.84

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

DECHETTERIE « Les PORTES » à VALENCAY Tel : 06.08.89.81.30

Rappel des HORAIRES D'OUVERTURE	
Lundi : 14 h à 17 h	Mardi : 10 h à 12 h
Mercredi : 14 h à 17 h	Jeudi : fermé
Vendredi : 14 h à 17 h	Samedi : 9 h à 12 h – 14 h à 17 h
Fermée les jours fériés	

RAPPEL : les déchets AUTORISÉS

Les déchets verts, la ferraille, les gravats, le papier, le verre, les métaux, les cartons pliés, le tout-venant (objets divers), les meubles, les déchets toxiques ou spéciaux (pots de peinture avec résidus ou pleins, huile végétale, huile de vidange, bidon d'huile de moteur, filtres à huile, batteries, piles, ampoules néons, les radiographies médicales, les cartouches d'encre et téléphone portable), les déchets diffus spécifiques DDS. Les D3E (déchets électriques et électroniques) : gros et petit électroménager électronique grand public, informatique, jeux, outils.

COLLECTE ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La collecte est effectuée le mardi sauf s'il y a un jour férié (lundi ou mardi) elle est alors reportée au jour suivant :

FONTGUENAND : COLLECTES 2017 REPORTEES		
Mardi 18 avril	en raison du lundi de Pâques	Mercredi 19 avril
Mardi 2 mai	en raison du lundi 1 ^{er} mai	Mercredi 3 mai
Mardi 9 mai	en raison du 8 mai	Mercredi 10 mai
Mardi 6 juin	en raison du lundi de Pentecôte	Mercredi 7 juin
Mardi 15 août	en raison du 15 août	Mercredi 16 août
Mardi 26 décembre	en raison de Noël	Mercredi 27 décembre

INFIRMIERS à DOMICILE

BIENVENU Anne 02.54.40.18.65
 MEZIER Christine 02.54.00.02.45

AMBULANCES

METIVIER 02.54.00.00.31
 Ambulances Selloises 02.54.97.42.86

SECTEUR VALENCAY**MEDECINS**

Dr GRIGORAS	7 Rue de l'Auditoire VALENCAY	tel : 02.54.00.21.23
Dr CRETON	7 Rue de l'Auditoire VALENCAY	tel : 02.54.00.14.64
Dr DESDOUITS	13 Rue de la République VALENCAY	tel : 02.54.00.10.24
Dr LE LIBOUX	13 Rue de la République VALENCAY	tel : 02.54.00.10.24
Dr GRUBISICI	Maison de Santé 20 Rue du Stade POULAINES	tel : 02.54.00.13.25
Dr GUILLET	Maison de Santé VICQ sur NAHON	tel : 02.54.40.32.93
Dr SAVOYEN	8 Rue Roger Ménars LUCAY le MALE	tel : 02.54.40.48.97
Dr VERIN	Maison de Santé 45 Rue Principale LYE	tel : 02.54.41.03.27

PHARMACIENS

BOURNAZEL	VALENCAY	tel : 02.54.00.14.42
HUBERT MOMIRON	VALENCAY	tel : 02.54.00.00.15
DE GILA	GIEVRES	tel : 02.54.98.62.21
LEOMENT	CHABRIS	tel : 02.54.40.01.13
DAVID RENONCE	POULAINES	tel : 02.54.40.91.66
BOCHET	VICQ sur NAHON	tel : 02.54.40.33.32
PIGEROULET	LUCAY le MALE	tel : 02.54.40.41.19
THOMAS-JEANNEY	ECUEILLE	tel : 02.54.40.23.34

SECTEUR SELLES-SUR-CHER**MEDECINS**

Dr AIRVAULT	18 Place de la Paix SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.95.30.33
Dr BRAULT	18 Place de la Paix SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.79.82
Dr CHICK	Pôle Santé Val de Cher SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.75.75
Dr MORCELET	5 Rue de la Pêcherie SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.75.56
Dr PAYAN	75 Route de Romorantin SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.47.11
Dr PINON	Pôle Santé Val de Cher SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.75.75
Dr GARREAU	Cabinet médical Pl Marguerite Jourdain MEUSNES	tel : 02.54.75.19.85



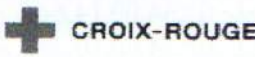









Pour connaître le médecin de garde sur les secteurs de VALENCAY et SELLES-SUR-CHER
 téléphoner au **15**

PHARMACIENS

AIRVAULT-DOUCET	16 Place de la Paix SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.40.40
Pharmacie du PROGRES	16 Rue docteur Massacre SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.58.20
CORBANESE	Pôle Santé Val de Cher SELLES-SUR CHER	tel : 02.54.97.59.92

Numéros d'Urgences

POLICE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
Centre ANTI-POISONS	02.41.48.21.21

ORGANISME	COORDONNÉES	JOUR ET HEURES D'OUVERTURE	LIEU DE PERMANENCES
 Carsat Retraite & Santé au travail Centre	CARSAT du Centre (Retraite) 30 Boulevard Jean Jaurès - Orléans	Le lundi Uniquement sur RV Au 3960 depuis un poste fixe ou au 09.71.10.39.60 d'une box ou d'un mobile	Mairie de Valençay 1er Etage
 ARRCO Retraite Complémentaire des salariés	CICAS et ARRCO (Retraite Complémentaire) 34 Cours St Luc - Châteauroux Tél. : 0820 200 189	Le lundi Uniquement sur RV Au 820 200 189	Mairie de Valençay 1 ^{er} étage Sur rendez-vous
 CROIX-ROUGE	CROIX ROUGE FRANÇAISE VESTIBOUTIQUE Contact 06.83.37.80.79 ou 02.54.00.09.00/02.54.00.07.59	les mardis de 10h à 12h les mercredis de 14h à 17h le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h	9 rue Nationale Valençay
 SECOURS CATHOLIQUE Caritas France	SECOURS CATHOLIQUE Presbytère 27 route de Chabris - Valençay Mme CHOUK Patricia	1 ^{er} et 3 ^{ème} Lundi 15h00 à 17h00	Presbytère 27 route de Chabris Valençay
 Familles rurales Vivre mieux !	RELAIS FAMILLES Route de Faverolles - Valençay Tél. : 02.54.00.15.48	Le mardi et le vendredi 8h30 à 12h30	Route de Faverolles Valençay
 INDRE CONSEIL GENERAL	Circonscription d'action sociale 10 rue de Talleyrand - Valençay Tél. : 02.54.00.18.99 Fax : 02.54.00.11.84	Du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 13h30 à 17h00	10 rue de Talleyrand Valençay
 Infirmière P.M.I. Enfants 0 à 6 ans Mme Constance Bouret 02.54.00.18.99		Le 2 ^{ème} lundi de chaque mois	10 rue Talleyrand Valençay
 MSA (Mutualité Sociale Agricole) 7 Rue des Templiers - Valençay Tél. : 02.54.44.87.87 Fax : 02.54.00.13.08		Jeudi matin 9h00 à 12h30 et sur R.V. le mardi et le jeudi après-midi	7 Rue des Templiers Valençay
 ALLOCATIONS FAMILIALES	ALLOCATIONS FAMILIALES TSA 42205 18931 BOURGES Cedex 9 Tél. : 0820.253.610	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi de chaque mois 14h00 à 16h00	10 rue de Talleyrand Valençay
 ADIL 36 Association Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Indre	A.D.I.L 1 place Eugène Rolland - Châteauroux Tél. : 02.54.27.37.37 Fax : 02.54.08.64.71	2 ^{ème} vendredi de chaque mois 9h30 à 12h00	Mairie Valençay 1er Etage
 O.P.A.H Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Valençay en Berry		le vendredi matin sur R.V. 02.54.07.01.08	Mairie Valençay 1 ^{er} Etage
	M. FOURMEAU Conciliateur de justice 23 avenue Charles de Gaulle 36000 CHATEAUROUX	une fois par mois (Parution dans la presse ou renseignements Mairie Valençay)	Mairie de Valençay 1 ^{er} étage
	M. MILLEROU Délégué du défendeur des droits Tél. : 02.54.29.51.69 (sur R.V.)	Le jeudi 9h à 12h et 14h à 17h	Préfecture de l'Indre Place Victoire et des Alliés Châteauroux
	Mme VANDENDRIESSCHE Karine Conseil Départemental d'Accès au Droit Tél. : 02.54.60.35.35	3 ^{ème} mardi de chaque mois 9h00 à 12h00 13h30 à 16h30	Mairie Valençay 1er Etage Sans Rendez-vous

L'ADIL répond concrètement aux questions juridiques, financières et fiscales pour acheter, louer, vendre, construire, améliorer son logement

- Rapports locatifs
- Accession à la propriété
- Etudes de financement
- Fiscalité de l'immobilier
- Amélioration de l'habitat
- Copropriété
- Urbanisme
- Investissement locatif
- Prix et loyers du marché
- Terrains à bâtir



L'Espace Info Énergie vous conseille sur les aspects techniques et les aides financières

- Travaux d'isolation et d'économies d'énergie
- Chauffage et eau chaude sanitaire
- Énergies renouvelables



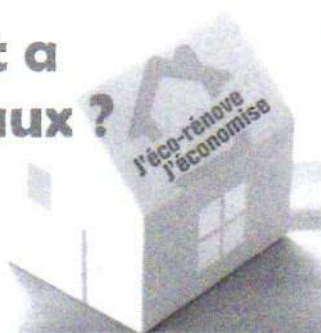
PERMANENCES INFO LOGEMENT 2017

	AIGURANDE Maison des Services 8 rue J.-M. Messant	ARGENTON s/CREUSE Hôtel des Services Sociaux 67 rue A.-Descottes	BUZANÇAIS Mairie	EGUZON Mairie	ISSOUDUN Mairie	LA CHÂTRE Mairie	LE BLANC MIFE 28 rue Grande	VALENÇAY Mairie	VATAN Mairie
	14h30 - 17h	9h30 - 12h	9h30 - 12h	9h30 - 12h	9h30 - 12h	9h30 - 12h	9h30 - 12h	9h30 - 12h	9h30 - 12h
	3 ^{ème} lundi	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi	4 ^{ème} vendredi	1 ^{er} vendredi	le jeudi	1 ^{er} mardi	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi	2 ^{ème} vendredi	3 ^{ème} vendredi
JANVIER	16	4-18	27	-	5-12-19-26	3	11-25	13	20
FÉVRIER	20	1-15	24	-	2-9-16-23	7	8-22	10	17
MARS	20	1-15	24	3	2-9-16-23-30	7	8-22	10	17
AVRIL	-	5-19	28	-	6-13-20-27	4	12-26	14	21
MAI	15	3-17	26	-	4-11-18	2	10-24	12	19
JUIN	19	7-21	23	2	1-8-15-22-29	6	14-28	9	16
SEPTEMBRE	18	6-20	22	1	7-14-21-28	5	13-27	8	15
OCTOBRE	16	4-18	27	-	5-12-19-26	3	11-25	13	20
NOVEMBRE	20	15	24	-	2-9-16-23-30	7	8-22	10	17
DÉCEMBRE	18	6-20	22	1	7-14-21-28	5	13-27	8	15

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Centre Colbert - Bât I - 1 place Eugène Rolland - 36000 Châteauroux

ADIL 36 - Espace INFO> ENERGIE

**Votre logement a
besoin de travaux ?**



**Profitez vite des
aides actuelles !**

**Contactez votre conseiller
rénovation info service**

**Dans l'Indre
un seul numéro 02 54 27 37 37**

Espace INFO> ÉNERGIE
ADIL de l'Indre
www.adil36.org



**Un service gratuit
des pouvoirs publics**

Cette information vous est communiquée par :



**Artisans
Entreprises**

**Professionnels
de l'immobilier**

**Orientez vos clients
vers le guichet unique**

**Pour une information complète
sur les AIDES À LA RÉNOVATION**



**Dans l'Indre
un seul numéro 02 54 27 37 37**

Espace INFO> ÉNERGIE
ADIL de l'Indre
www.adil36.org



**Un service gratuit
des pouvoirs publics**

Cette information vous est communiquée par :



Démarchages téléphoniques suspects

14/11/2016 05:23 NR INDRE

L'Espace Info-énergie de l'Adil de l'Indre a reçu une nouvelle vague d'appels téléphoniques de particuliers quelque peu désorientés par les propositions commerciales.

Des sociétés se présentent au nom des services de l'État, notamment de l'Agence de l'énergie (Ademe) ou des espaces Info-énergie, et proposent des équipements ou des services sous couvert d'une prétendue obligation réglementaire (études gratuites, autoconsommation solaire, pompes à chaleur, isolation, détecteurs de fumée...).

L'Espace Info-énergie de l'Adil met en garde le grand public contre « *le démarchage téléphonique ou à domicile qui, dans de nombreux cas, aboutit à des installations très coûteuses et pas toujours bien réalisées* ».

Adil de l'Indre, 1, place Eugène-Rolland, Centre Colbert, bâtiment 1, à Châteauroux.
Contact : tél. 02.54.27.37.37 Courriel : info.energie@adil36.org

L'ADIL vous offre un conseil gratuit grâce à la contribution financière de ses membres :

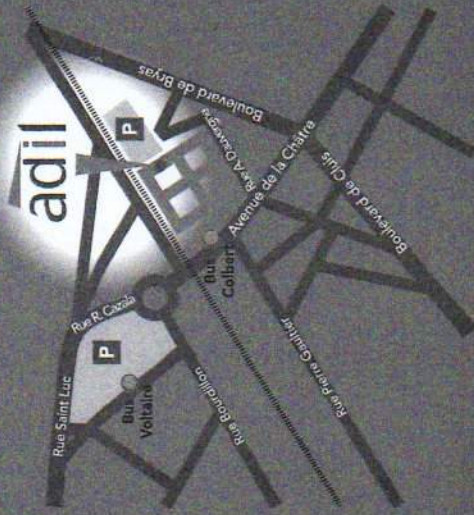
- Le Conseil Départemental et les collectivités locales
- Le Ministère du logement
- Les professionnels du logement, les organismes HLM, Action Logement, les établissements de crédit
- Les organismes d'intérêt général : CAF, MSA, les chambres consulaires...
- Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.

Nous vous renseignons gratuitement du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

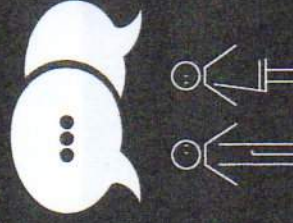
ADIL de l'Indre
Centre Colbert - Bâtiment I
1 place Eugène Rolland
36000 CHÂTEAURoux

Grossard Imprimeur 02 54 22 15 33 - Ne pas jeter sur la voie publique



Une question
logement...
...Frappez à la
bonne porte

Des conseillers experts
vous informent gratuitement
sur la réglementation,
la fiscalité, le financement...



Nos permanences près de chez vous :



- Aigurande
- Argenton
- Buzançais
- Eguzon
- Issoudun
- La Châtre
- Le Blanc
- Valençay
- Vatan

Horaires au 02 54 27 37 37 ou sur adil36.org

POUR CONTACTER VOTRE ADIL

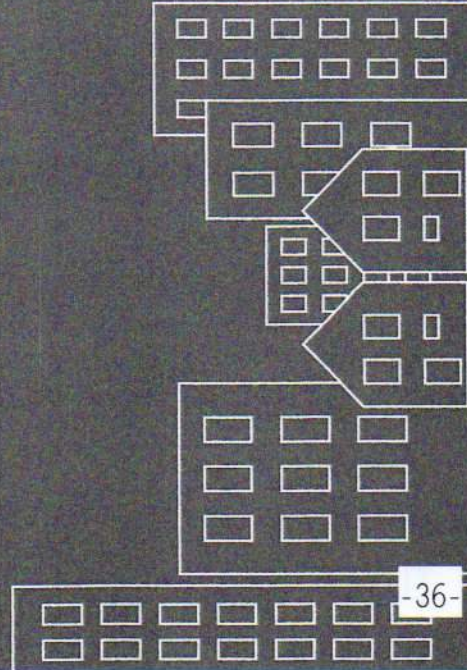
02 54 27 37 37

UN NUMERO
UNIQUE

www.adil36.org

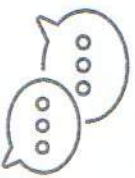
adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de l'Indre



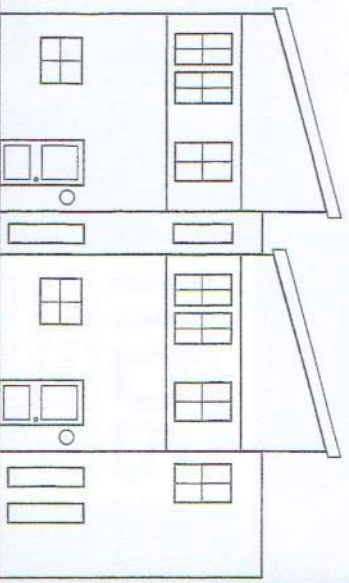
Un conseil complet, personnalisé, ouvert à tous

Les conseillers juristes de l'ADIL font connaître les droits et les obligations et répondent concrètement sur des points précis de la réglementation...



- La location
- L'accession à la propriété
- Les contrats
- Les financements
- L'investissement locatif
- La fiscalité
- L'amélioration de l'habitat
- Les diagnostics
- Les assurances
- La copropriété
- Les règles de voisinage
- L'urbanisme

Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL est un gage de sécurité.



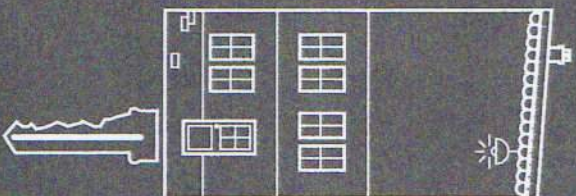
L'observatoire de l'habitat

L'observatoire départemental vous apporte une connaissance précise du marché immobilier local selon votre secteur...



- Prix des logements
- Prix des terrains à bâtir
- Loyers d'habitation

L'ADIL facilite vos recherches de logement et de terrain...



- L'OBSERVATOIRE diffuse les offres de terrains à bâtir et de logements neufs en vente dans l'Indre, et les offres de location des professionnels...
- LE RELAIS LOGEMENT propose des locations de courte durée pour les apprentis, stagiaires, intérimaires, salariés en CDD...

L'Espace INFO-> ÉNERGIE

Dans l'Indre, l'ADIL offre un conseil complet en renseignant également sur la partie technique et la maîtrise de l'énergie...

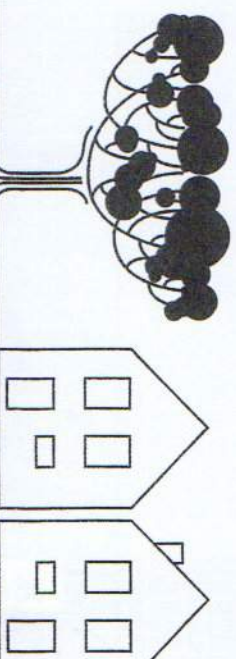


- Un lieu privilégié pour concevoir et améliorer son habitat, réduire ses consommations d'énergie, choisir son mode de chauffage...

Pour vos travaux de rénovation, la construction de votre maison, votre conseiller INFO-> ÉNERGIE vous guide et vous accompagne dans votre projet avec :

- Un conseil technique sur l'isolation, la ventilation, le choix des matériaux, les équipements de chauffage, les énergies renouvelables...
- Un conseil financier sur les aides nationales et locales pour faciliter vos travaux d'économies d'énergie...

Le bilan thermique de votre habitation : un outil d'aide à la décision.



La Vie de nos Associations

Le comité des Fêtes de Fontguenand

Le Comité des Fêtes de Fontguenand a de nouveau eu une année 2016 bien chargée, puisqu'il a réalisé toutes les manifestations programmées et a même ajouté un voyage au Puy du Fou qui, malheureusement par faute d'inscriptions, sera reporté en 2018, mais l'équipe prépare une journée au **Futuroscope** qui pourrait se concrétiser **le samedi 22 Avril 2017, avec le transport en bus aller/retour offert aux participants.**

En effet, le 25 Janvier 2016, l'après-midi crêpes et jeux de société a comblé les gourmands et les enfants ont participé avec joie au concours de costumes qui sera renouvelé l'année prochaine. Puis, le 5 Mars 2016, c'est le pot au feu dansant qui a rassemblé 80 convives dans la bonne humeur et avec le tour de chants de Virginie du groupe Alliance qui reviendra en 2017. Ensuite, le 20 Mars 2016 c'est la randonnée sur les chemins de la commune qui a rassemblé 200 marcheurs sous le soleil et avec une énergie contagieuse. Et enfin le 30 Juillet dernier, la fête de l'été avec son vide grenier, son animation musicale avec le concert d'Anaëlle Debré, sa paëlla avec DJ et danse en soirée a fait le plein d'exposants et de visiteurs pour le plaisir de tous. Le 30 Septembre 2016, notre assemblée générale a donné lieu à un changement de présidence, Madame Charny, après avoir présidé le Comité des Fêtes avec talent, a passé le relais à Monsieur Francis Mery.

Pour 2017, l'équipe dynamique du Comité des Fêtes de Fontguenand vous a préparé un programme de réjouissances, à vos agendas :

- **Le 29/01/2017** : crêpes et jeux de société à la salle des fêtes à partir de 14H30 avec concours de déguisements pour les enfants.
- **Le 4/03/2017** : pot au feu dansant à la salle des fêtes à 20h avec le groupe Alliance.
- **Le 2/04/2017** : randonnée pédestre sur les chemins de la commune avec 3 ravitaillements « gastronomiques ».
- **Le 29/07/2017** : fête de l'été, vide grenier, paëlla, animation musicale et soirée dansante sur le stade.

En conclusion notre association affiche toujours une belle réussite, nous remercions de tout cœur tous les bénévoles qui chaque année participent aux succès des animations, c'est grâce à cette dynamique renouvelée que notre beau village s'anime et se fait accueillant.

Le Comité des Fêtes de Fontguenand vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et espère vous retrouver lors de l'arbre de Noël de la mairie le 18 décembre prochain à 16h00 à la petite salle de la mairie, car le Père Noël du comité des fêtes a prévu un cadeau pour chaque enfant présent...

A très bientôt pour partager des moments festifs ensemble!

L'équipe du comité des fêtes de Fontguenand





Amicale des Donneurs de Sang

♥ L'amicale des donneurs de sang a organisé son dîner dansant d'automne le 1er octobre avec succès, 160 convives se sont retrouvés pour déguster de la pintade au sauternes préparée par notre ami Jean Michel.

Cette soirée était animée par Cyril'music et se prolongea jusqu'au petit matin dans une ambiance chaleureuse.

Toute l'équipe remercie les bénévoles qui participent au bon déroulement du repas.

♥ L'Amicale vous donne rendez-vous les 25 mars 2017 et 7 octobre 2017 pour ses prochaines soirées dansantes à la Maison des Associations de La Vernelle.



Sainte Barbe des Anciens Sapeurs-Pompiers

L'amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Fontguenand a fêté Sainte Barbe le samedi 19 novembre. La cérémonie a débuté par un dépôt de gerbe au Monument aux Morts avant de se rendre au Restaurant « Chez Margotte » pour le traditionnel banquet. Une trentaine de convives les ont accompagnés pour déguster le délicieux repas de Margotte et passer ainsi une agréable journée.

Téléthon 2016

Une très belle mobilisation pour ce téléthon 2016, puisque **notre petite commune offrira la généreuse somme de 1 151,00 € à l'AFM**. La cinquantaine de convives et la trentaine de parts emportées ont une fois de plus démontré la générosité des participants pour cette grande cause. Le coq au vin a connu un grand succès et l'ambiance a été très conviviale. Au fourneau, Ghislaine a assuré, une fois de plus la qualité gustative, et comblé les papilles de tout le monde. L'après-midi s'est agréablement prolongé en jouant aux cartes ainsi qu'à divers jeux de société.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui se sont investies et ont contribué à la réussite de cette journée tant par leur présence que par leurs dons : nos viticulteurs Marylène et Serge Leclair, Richard Dupont, La Cave de Valençay, Iwona GROUSSIN pour ses fromages, le restaurant « Chez Margotte » pour son prêt de matériel, les donneurs de sang et surtout Ghislaine sans oublier toutes les personnes qui ont contribué à la confection du repas.

A tous encore merci pour votre générosité. En donnant le meilleur de vous-même, vous permettez de continuer le combat contre la maladie et vous permettez, plus que jamais, d'envisager avec espoir la médecine de demain.



Société de Chasse

La Société de Chasse organise le **28 janvier 2017** une soirée « Tête de Veau » sur réservation à la salle des fêtes de Fontguenand. Merci de contacter M FRANCIERE au 02.54.00.26.58 ou M MOREAU au 02.54.00.09.00 pour vous inscrire.

Météo idéale pour la Fête de l'été



La huitième fête de l'été organisée par le comité de fêtes de Fontguenand a bénéficié d'un temps agréable. Elle a débuté par une brocante 200 exposants. Le public les a appréciés, comme l'animation confiée à l'Union musicale de Selles-sur-Cher et à la chanteuse Anaëlle Desbrais. Après le dîner – très fréquenté et agréablement animé par Lulu – un bal populaire a conclu la journée.

La Nouvelle République - 02/08/2016

Hommage à un jeune résistant

Le cortège a parcouru les rues du bourg.



Vendredi, Fontguenand a honoré la mémoire de Jean Plat, jeune maquisard de 19 ans tombé sous les balles nazies, le 29 juillet 1944. Gilles Groussin et Alain Moreau, maire, ont expliqué : « Nous dédions également cet hommage au colonel Jacques Bizeau, "capitaine Jeannot" dans la Résistance, disparu en 2015. »

Jean Plat a été mortellement blessé dans le café Louet qui se situait à l'endroit où la gerbe a été déposée. « Hommes de courage, les résistants exhortaient le peuple à ne pas accepter la soumission au joug de l'envahisseur, ont poursuivi les organisateurs de la commémoration. Ils encourageaient les Français à conserver leur fierté, à se battre pour leur liberté. C'est à toutes celles et tous ceux qui organisèrent des réseaux clandestins que nous saluons à l'occasion de ce 72^e anniversaire de la mort de Jean Plat. »

La Nouvelle République - 03/08/2016

Initiation à la langue des signes



Premiers mots en langue des signes.

Dans le cadre du mois consacré par la médiathèque au handicap, Marc Panel, de l'association Savoirs et partage, de Fontguenand, est venu parler de la langue des signes, la semaine dernière.

Il a expliqué cette langue à part entière à un petit public intéressé, à qui il a appris les premiers signes. Cette rencontre a été l'occasion d'aborder le monde des sourds et de découvrir leurs moyens de communication avec les mains et les doigts. Les cours de langue des signes française reprendront en septembre, à Chabris.

Contact : Marc Panel, tél. 07.71.01.79.49.

La Nouvelle République - 22/07/2016

Coq au vin pour le Téléthon



Samedi l'amicale des donneurs de sang, en partenariat avec la municipalité, a préparé le traditionnel coq au vin, selon la recette éprouvée et réalisée par Ghislaine. Une cinquantaine de convives se sont régalés et 32 portions à emporter ont été vendues.

La Nouvelle République 06/12/2016 05:24 Indre - Fontguenand

La Compagnie du Sémaphore

Indre - Fontguenand

Spectacle théâtral subtil

08/11/2016 05:24 extrait NR 36



Samedi soir, trente-cinq spectateurs ont assisté à la pièce « *Mendiants d'amour* », proposée par la Compagnie du Sémaphore castelroussine. Une comédie grinçante, voire dramatique et subtile.

Le 5 novembre la Compagnie du Sémaphore, troupe théâtrale de la Maison des Loisirs et de la Culture de Châteauroux, a donné le meilleur d'elle-même en interprétant une pièce de Gérard LEVOYER mise en scène par VICTOR « *Mendiants d'Amour* ». Nous avons pu découvrir un florilège de personnages de tous âges, hauts en couleur, à la recherche de l'Amour.... passé et à venir.

Poésie, émotion, tendresse, nostalgie, chacun tendant la main vers l'autre avec maladresse parfois, regrets aussi et même avec une petite pointe de cruauté... le public, intrigué par un spectacle au petit côté un « peu déjanté », s'est laissé porter par cette émouvante représentation qui laisse ensuite libre cours à la réflexion...

Victor « le Maestro » et ses comédiens, tous des amateurs passionnés, ont ensuite engagé un dialogue avec le public, pour nous faire partager leur passion du théâtre populaire, échanger sur cet art culturel. Un de nos jeunes, « acteur sur les planches lycéennes », n'a pas manqué de « répliques » en questionnant Victor pour en tirer des leçons qu'il n'aura plus qu'à mettre en pratique.

Bien que différente des pièces burlesques que nous étions habitués de voir jouer à l'occasion des fêtes de St Vincent pendant de nombreuses années, tous ont apprécié cette soirée et sont repartis imaginatifs... car finalement l'Amour c'est complexe et subtil !

CHAMBRE D'HÔTES A FONTGUENAND



A 6 mn du château de Valençay et à 20 mn du zoo de Beauval, à Fontguenand, au lieu dit « La Saboterie » se cache dans un écrin de verdure la maison de Marc et Pascale. Depuis le 12 août dernier, ils proposent un hébergement pour 5 personnes maximum. Vous disposerez d'une pièce de vie, d'une chambre, d'une salle de bain et d'un coin cuisine.

Aucun vis à vis, le chant du coq pour se réveiller, et quelques animaux pour faire la joie des enfants (moutons, oies, poules et chatons).

A votre demande, Marc pourra allumer le four à pain et vous laissera faire cuire vos pizzas au feu de bois.

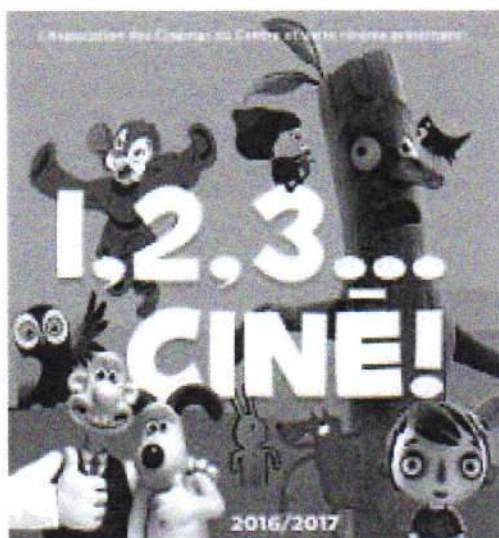
Tarif : 40 € la nuitée pour 2 personnes et 10 € par personne supplémentaire au delà de la 2ème personne.



Contact : tél : 07 71 01 79 49 / Mail : papa-marc@hotmail.fr

Le cinéma pour les enfants

1,2,3... ciné! permet aux enfants de découvrir des films de qualité tout au long de l'année scolaire. L'Association des Cinémas du Centre met en œuvre avec les cinémas une programmation de films jeune public art et essai de septembre à mai. Ces films s'adressent aux enfants de 3 à 8/10 ans. Fictions, animations, films de répertoire sont proposés afin de faire découvrir les films d'hier et d'aujourd'hui. Certaines salles vous offrent un goûter à l'issue d'une séance. Notre objectif est de permettre aux enfants de former leur regard et leur jugement en leur donnant la possibilité de voir une grande diversité d'œuvres des cinématographies du monde entier. Par ces actions d'éducation à l'image, nous voulons contribuer à éveiller les regards sur la diversité du cinéma et développer le sens critique et l'ouverture sur le monde.



À PARTIR DE 7 ANS
DÉCEMBRE

MONSIEUR BOUT-DE-BOIS

Russie, Italie, Grande Bretagne
2015 / 40 minutes
Programme de 3 courts métrages

Après l'immense succès de Gromit et de La Voiture bleue les auteurs nous proposent une nouvelle adaptation d'un album de Julia Donaldson et Axel Scheffler.

PIK PIK PIK de Dumitru Prusac
Dix oiseaux marchent sur les arbres, en colonne et les arbres s'inclinent. Le premier Piko accole les autres. Mais les coups de bûche du bûcheron provoquent d'interrompre cette symphonie.

LA CHERILLE ET LA POULE de Niccolò De Luca, Paola Rinaldi
La poule et la cherille sont amies. Mais le temps est venu de se dire au revoir, de laisser le temps faire son œuvre...

MONSIEUR BOUT-DE-BOIS de Jerome Jeunen, Daniel Sudaon
Monsieur Bout-de-bois mène une vie paisible dans son arbre avec Madame Bout-de-bois et leurs enfants. Lors de son footing matinal, il se fait attaquer par un chien qui le prend pour un vulgaire bâton. Commence alors pour Monsieur Bout-de-bois une série d'aventures qui vont l'entraîner bien loin de chez lui.

Argentan : sam 10h à 10h30
Aubigny sur Noye : mer 10h à 10h30
Beaugency : dim 10h à 10h30
Blere : mer 10h à 10h30
Bourges : mer 10h, sam 10h et dim 10h30
Buzancais : mer 10h à 10h30
Chartres : mer 10h, sam 10h à 10h30, dim 10h à 10h30
Château-Renaud : mer 10h à 10h, dim 10h à 10h
Château-Renaud : mer 10h à 10h30
Chinon : mer 10h à 10h30, dim 10h à 10h
Courtenay : dim 10h à 10h
Descartes : sam 10h à 10h
Le Blanc : mer 10h à 10h30
Langeais : sam 10h à 10h
Lignières : mer 10h à 10h30
Lignières : mer 10h à 10h30, sam 10h à 10h, dim 10h à 10h30
Lignières : mer 10h à 10h30
Montargis : mer 10h à 10h30, dim 10h à 10h30
Montargis : mer 10h à 10h30, dim 10h à 10h30
Noyers le Sec : sam 10h à 10h30
Orléans : mer 10h, ven 10h, sam 10h et dim 10h30
Rouzières : sam 10h à 10h30
St Aignan : mer 10h et dim 10h30
St Benoît du Saub : dim 10h à 10h
St Florent sur Cher : sam 10h à 10h30
Ste Maure : mer 10h à 10h
Selles sur Cher : mer 10h et sam 10h à 10h30
Tours : dim 10h à 10h

* voir les horaires sur le programme du cinéma

SEPTEMBRE
OCTOBRE
Fievel et le nouveau monde
de Dean DeBlois, 6 ans

OCTOBRE
Les nouvelles aventures de Pat et Mat
de Mark Bennett, 6 ans

NOVEMBRE
Ma vie de courgette
de Claude Barrois, 6 ans

DÉCEMBRE
Monsieur Bout de bois
cours métrages, 6 ans

JANVIER
La chouette entre veille et sommeil
cours métrages, 6 ans

FÉVRIER
Wallace et Gromit : les inventeurs
de Nick Park, 6 ans

MARS
Ma petite planète verte
6 ans

AVRIL
Mimi et Lisa
de Rosalind Wiseman, 6 ans

MAI
Promenons nous avec les petits loups
6 ans

1,2,3... CINÉ!
2016/2017

LES SALLES DE CINÉMA QUI PROGRAMMENT 1,2,3... CINÉ!

ARGENTON SUR CREUSE / L'EDEN PALACE Tel : 08 92 68 06 19
AUBIGNY SUR NÈRE / L'ATOMIC Tel : 02 48 81 50 06
BEAUGENCY / LE DUNOIS Tel : 02 38 44 59 34
BLÈRE / SALLE DES FÊTES Tel : 02 47 46 03 12
BLOIS / LES LOBIS Tel : 02 44 44 52 15
BOURGES / MAISON DE LA CULTURE
Tel : 02 48 27 29 24 - h.piedferme@nicbourges.com
BOURGUEIL / L'AMICALE cinema.amicale@gmail.com
BUZANCAIS / CENTRE CULTUREL JEAN BÉNARD Tel : 02 47 46 03 12
CHARTRES / LES ENFANTS DU PARADIS
Tel : 02 37 88 19 30 - cineparadis@orange.fr
CHATEAUDUN / LE DUNOIS Tel : 02 37 96 62 94
CHATEAUX ROUX / L'APOLLO Tel : 02 54 60 99 97
CHATEAU-RENAUD / LE VOX Tel : 02 18 12 51 98 - levoxi@levoxi.fr
CHATEAU-RENAULT / LE BALZAC ccelebalzac@wanadoo.fr
CHINON / LE RABELAIS Tel : 02 47 93 96 18
CINEMOBILE / www.cinemobile.ciclic.fr
DESCARTES / LE RABELAIS Tel : 02 47 92 41 73
ISSOUDUN / LES ELYSÉES Tel : 02 54 03 32 60
L'ILE BOUCHARD / LE CUBE Tel : 02 47 46 03 12

LANGEAIS / ESPACE JEAN HUGUES ANGLADE Tel : 02 47 46 03 12
LE BLANC / STUDIO RÉPUBLIQUE
Tel : 07 89 01 17 35 - cinema.studio.leblanc@orange.fr
LIGNIÈRES / LA GRANGE DE L'HÔTEL DIEU Tel : 02 47 46 03 12
MONTARGIS / ALTICINÉ www.alticine.com
MONTRICHARD / LE RÉGENT
Tel : 02 54 32 46 01 - accm.leregent@wanadoo.fr
NOGENT LE ROTROU / LE REX Tel : 02 37 52 86 08
ORLÉANS / LES CARMES Tel : 02 28 53 24 26
ROUZIÈRES / ESPACE CULTUREL DES QUATRE VENTS
Tel : 02 47 46 03 12
ST-AIGNAN / LE PETIT CASINO
Tel : 02 54 71 79 05 - contact@cinemalepetitcasino.com
ST FLORENT SUR CHER / LE RIO
Tel : 02 48 55 65 84 - cinema.lerio@villes.stflorentsurcher.fr
STE MAURE DE TOURAINE / SALLE P. LECONTE
Tel : 02 47 46 03 12
SELLES SUR CHER / LE STUDIO
Tel : 02 54 97 40 47 - cinemalstudio@mairie-sellesurcher.fr

Plus d'informations auprès de votre salle

WWW.CINEMASDUCENTRE.ASSO.FR

1,2,3... Ciné! vous est proposé par l'ACC, avec le soutien de la DRAC Centre-Val de Loire et du Conseil Régional du Centre-Val de Loire. L'ACC, association régionale de salles de cinéma, est un réseau de diffusion de films art et essai.

ACC
Centre-Val de Loire
Monceau
L'ACC

ETAT CIVIL 2016

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'annoncer nos souhaits de bienvenue à :



Martin AUDAS DERVILLE
Lana MATHIEU

le 12 juillet 2016
le 3 octobre 2016

MARIAGES

Pas de mariage



DECES

Nous exprimons nos sentiments de sympathie et partageons la peine de la famille de Madame, Monsieur,

Jacqueline PAULMIER ve GRÉGOIRE
Didier LEMAIRE
Alice ARCHENAUULT ép PARRIER

décédée le 23 janvier 2016
décédé le 19 juillet 2016
décédée le 15 août 2016



**Fermeture du Point Infos Jeunes et Espace Public Numérique
Ecueillé - Valençay**

Le PIJ et EPN d'Ecueillé Valençay seront fermés durant les fêtes le **samedi 31 décembre 2016**
de 14 h à 16h.



A VOS AGENDAS

07 janvier	14 h 30 : Vœux du Maire remise des récompenses aux participants au concours des maisons fleuries
28 janvier	Soirée Tête de Veau organisée par la Société de Chasse
29 janvier	Après-midi crêpes avec jeux de société organisé par le Comité des Fêtes
1 ^{er} mars	Assemblée Générale de l'association Savoirs et Partage
04 mars	Pot au feu avec soirée dansante organisé par le Comité des Fêtes
25 mars	Repas dansant organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang (à La Vernelle)
02 avril	Randonnée pédestre organisée par le Comité des Fêtes
15 avril	10 h 30 Chasse aux œufs de Pâques à « La Saboterie » organisée par l'association Savoirs et Partage
22 avril	Atelier cuisine organisé par l'association Savoirs et Partage
23 avril	Atelier créatif (fêtes des mères des pères) organisé par l'association Savoirs et Partage
08 mai	Commémoration
14 juillet	Fête Nationale
29 juillet	Cérémonie Hommage à Jean Plat
29 juillet	Vide grenier soirée dansante organisée par le Comité des Fêtes
07 ^e octobre	Repas dansant organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang à la maison des associations de La Vernelle
11 novembre	Commémoration
25 novembre	ou 9 décembre Ste BARBE
02 décembre	Téléthon

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

LUNDI	de 9 H 30 à 12 H 30
MARDI	de 13 H 00 à 17 H 00
JEUDI	de 9 H 30 à 12 H 30
VENDREDI	de 9 H 30 à 12 H 30

(En vous demandant de bien vouloir **respecter ces horaires** pour le bon fonctionnement du secrétariat. **Sauf Urgence**)

TEL : 02.54.00.13.88 FAX : 02.54.00.02.19
mairie.fontguenand@wanadoo.fr site internet : www.fontguenand.fr

CONGES DE FIN D'ANNEE

Le secrétariat sera fermé du 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus.
Une permanence sera tenue le samedi 31 décembre de 10 h à 12 h notamment pour recevoir les dernières inscriptions sur la liste électorale.

Réouverture au public le mardi 3 janvier 2017 à 13 h 00